Lettre de Ch. de Raemg [?] à Émile Zola du 3 février 1898

Auteur(s) : Raemg [?], Ch. de (abbé)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

10 Fichier(s)

Les mots clés

affaire Dreyfus, presse

Relations

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

Citer cette page

Raemg [?], Ch. de (abbé), Lettre de Ch. de Raemg [?] à Émile Zola du 3 février 1898, 1898-02-03. Édition des lettres internationales adressées à Émile Zola. Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).. Consulté le 29/03/2024 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/6788

Présentation

GenreCorrespondance
Date d'envoi1898-02-03
AdresseBourguillon près Fribourg

Description & Analyse

DescriptionLettre d'un prêtre catholique qui envoie un numéro du *Confédéré de*

Fribourg contenant un article de lui sur l'affaire Dreyfus.

Information générales

LangueFrançais
CoteSUI ABBE 1898_02_03
Éléments codicologiques Un bifeuillet original accompagné d'un numéro du *Confédéré de Fribourg* en date du 30 janvier 1898.
SourceCollection famille Émile-Zola

Informations éditoriales

Éditeur de la ficheCentre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).
Mentions légales

- Fiche : Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Image : Document reproduit avec l’aimable autorisation des ayants droit d'Émile Zola. Toute reproduction du document est interdite sans autorisation des ayants droit. Les demandes peuvent se faire à l'aide du formulaire de contact.

Contributeur(s)Macke, Jean-Sébastien (édition scientifique)
Notice créée par Jean-Sébastien Macke Notice créée le 04/02/2019 Dernière modification le 21/08/2020

Bourguillon près Fribourg
le 3 février 1898

A Monsieur Emile Zola, à Paris.

Monsieur!

Sous date du 30 janvier j'ai eu l'honneur de vous adresser un numéro du Confédéré de Fribourg, contenant un article de moi sur la question Dreyfus au point de vue international. J'y ai joint quelques autres produits de ma plume dont je vous fais hommage. Quand vos occupations vous le permettront, veuillez m'accuser réception de mon envoi.

Prêtre catholique-romain je suis en religion soumis à l'Eglise, mais

libéral en politique, deux qualités qui ne sont assurément point incompatibles.

Ennemi déclaré de la pornographie, j'ai pris part à plusieurs congrès ayant pour but de combattre la littérature immorale.

De tous vos romans je n'ai lu et ne possède que l'Assommoir et Germinal, qui m'ont intéressé comme études de mœurs. Dans le premier vous avez dépeint les funestes effets de l'alcoolisme. Germinal m'a fait connaître les souffrances des ouvriers mineurs et contient une satire indirecte de certaines théories subversives qui, loin de soulager le sort des classes laborieuses, n'aboutiraient qu'à l'anarchie et à la misère sociale.

Quant à vos autres romans, je ne les connais que par le compte-rendu des journaux ; j'aime mieux les ignorer.

Mais votre courageuse lettre au Président de la République vous a grandi de cent coudées à mes yeux et aux yeux de mes concitoyens.

En Suisse et dans presque toute l'Europe, à part quelques infimes exceptions, l'opinion publique vous est sympathique et vous soutient dans la lutte que vous avez entreprise pour la révision du procès Dreyfus. On blâme le gouvernement français d'avoir maintenu le huis-clos et de n'avoir pas publié toutes les pièces.

Un esprit de vertige et d'erreur semble souffler en ce moment sur la France et menacer d'entraîner celle-ci aux abîmes, à moins qu'une réaction salutaire ne se produise en temps opportun... Mais Dieu a fait les nations guérissables et nous voulons espérer contre toute espérance.

Fichier

C'est dans ces sentiments que je vous présente, Monsieur ? l'assurance de mes sentiments respectueux

Abbé Chr. de Raemy

Curé de Bourguillon – Fribourg

51e Année. Dimanche, 30 Janvier 1898.

ABONNEMENTS
SUISSE
Un an . . . . . Fr. 10
Six mois . . . . . » 6
Trois mois . . . . » 3
UNION POSTALE
Un an . . . . . Fr. 15
Six mois . . . . . » 8
Trois mois . . . . » 4

BUREAUX
Imprimerie Delaspre & Fils
30, Grand'rue.

LE CONFÉDÉRÉ

DE FRIBOURG

JOURNAL DÉMOCRATIQUE SUISSE

Paraissant le Mercredi et le Dimanche.

ANN
Suisse . .
Etranger .
RÉCLAMES

HAASENST
Place de l'Hôt
FRI

M
dans les pri
de la Suisse

Nos souscripteurs et nos abonnés sont priés de réserver bon accueil à la carte de remboursement qui leur sera présentée prochainement.

FRIBOURG, le 29 janvier 1898.

BULLETIN DU JOUR

En France, le commandant d'Attel étant mort subitement, la *Libre parole* avait laissé entendre que les partisans de Dreyfus pourraient bien être les auteurs de cette mort, car, disait-elle, le condamné lui avait fait des aveux et il fallait supprimer un témoin gênant. Or il résulte d'une enquête que le commandant est mort de la rupture d'un anévrisme et que jamais ses amis n'ont entendu parler d'aveux faits devant lui par Dreyfus.

Le Landtag de la Basse-Autriche a adopté, après une longue discussion, et à l'unanimité, une motion d'urgence de M. Scheicher, invitant le gouvernement à supprimer immédiatement les ordonnances bilingues et exprimant la conviction que la question des langues sera résolue par voie légale et seulement dans les compétences de la Chambre. Le Landtag a adopté en même temps deux amendements additionnels, demandant que la langue allemande soit déclarée langue officielle, et exprimant le vœu du rétablissement d'un Etat parlementaire régulier, de façon à pouvoir enfin, travailler à la réalisation des réformes sociales.

On mande Constantinople au *Correspondenzbureau* que dans les cercles d'Ildiz-Kiosk on assure que la candidature du prince Georges de Grèce pour le poste de gouverneur de la Crète n'a aucune chance de succès. Le sultan n'approuvera que la nomination d'un sujet turc ; il a télégraphié dans ce sens au czar, mais l'ambassade de Russie n'a pas encore abandonné tout espoir, et continue ses démarches en faveur de cette candidature.

A Berne et à Fribourg.

Que si les gouvernementaux fribourgeois ne sont pas partisans du Rachat des chemins de fer par la Confédération, il n'y a là rien de surprenant. Ils se sont taillé une assez belle place dans la Compagnie du Jura-Simplon pour s'efforcer de la garder et pour conserver, au moins sur le réseau fribourgeois, leur influence ; cela fait si bien au ciel de la politique scientifique de M. Théraulaz de nommer des chefs de gare et des hommes d'équipe.

Le pays le plus centralisé de l'Europe et du monde, ce canton de Fribourg qui compte plus de 2,400 fonctionnaires nommés par le Gouvernement (1 électeur sur 10), crie à la centralisation fédérale et la dénonce comme un malheur public, alors qu'il s'agit précisément de rendre leur indépendance à quelques milliers de cheminaux. Nous mettons la *Liberté* au défi de nous citer de la part de l'administration fédérale un cas de pression politique ou de violence électorale ; nous la mettons au défi de nous citer dans toute la Suisse un employé révoqué par le Conseil fédéral à cause de ses idées politiques.

Tandis qu'on sait comment chez nous le régime tèpelet, que dirige M. Python, a promené le balai de Chiètres à Montbovon. Tout fonctionnaire qui ne courbe pas l'échine, tout instituteur qui a une velléité d'indépendance, est impitoyablement révoqué. Le vent est au favoritisme, on nomme des notaires contre la loi, des contrôleurs qui sont la risée de la population ; dans le Lac il faut des serviteurs et les hommes du pays sont soumis au régime des vaudois avant le 24 janvier 1798 ; dans la Gruyère tout ploie devant les appétits de quelques sectaires.

Et ce sont les magistrats qui ont inauguré dans le pays de Fribourg ce gouvernement « excellent » qui parle d'autoritarisme de la part du Conseil fédéral et qui combat le Rachat des chemins de fer parce qu'il ne faut pas que la Confédération dispose des des emplois qui sont aujourd'hui entre les mains des Compagnies.

La loi fédérale du 15 octobre 1897 ne prescrit-elle pas que presque tous les employés, notamment ceux de la traction, du service des trains, du service d'expédition, des magasins et des ateliers, seront nommés par les Directions d'arrondissement ? Il n'y aura de changé que ces directions d'arrondissements qui seront nommées par le Conseil fédéral au lieu de l'être par les délégués des cantons et de la finance de Genève, de Francfort ou de Berlin.

Or, nous savons assez par l'expérience que les Directions des Postes, des Télégraphes, des Théléphones, des Douanes et des Régies fédérales, ne font pas de politique et qu'elles occupent des employés de toutes les opinions politiques sans jamais les entraver en quoi que ce soit dans leurs idées, ne leur demandant que de remplir leur devoir. N'en sera-t-il pas de même dans les Chemins de fer et peut-on dire, dans le canton de Fribourg en particulier, qu'il en est de même au sein des administrations cantonales ?

Aussi pensons-nous que tout électeur indépendant et digne de ce nom y regardera à deux fois avant de laisser, pour un avenir dont la durée inconnue sera longue d'au moins une génération, les 25,000 cheminaux à la disposition des influences cantonales au sein des Conseils particuliers des Compagnies.

Examinons maintenant un autre point de vue et constatons une fois de plus que nos ultramontains ont deux poids et deux mesures, suivant qu'il s'agit de la Confédération et des cantons.

Pour la Confédération il ne faut pas d'*étatisme*, il ne lui faut pas de Banque d'Etat, pas de nationalisation des chemins de fer, pas de monopole. Mais s'agit-il de Fribourg, alors l'étatisme seul peut faire le bonheur du peuple ; ici il faut la Banque d'Etat, les Eaux cantonales, les librairies cantonales, jusqu'au magasin cantonal des fromages.

Vérité au pays de la Sarine, mensonge au-delà de la Singine, telle est la logique scientifique de nos gouvernementaux fribourgeois. Ce qui est bon, ce qui est parfait à Fribourg, devient mauvais, dangereux, exécrable, à Berne ! Tant il est indiscutable que les principes ne sont rien pour les hommes dirigeants du canton de Fribourg et qu'ils ne cherchent qu'une chose — l'*intérêt politique de leur parti*.

N'est-il pas singulier de voir le parti gouvernemental fribourgeois ne jurer que par M. Numaz Droz qu'il ne pouvait as
lors de la campagne du Beutezu

Quand à nous, qui respecton
M. Droz, mais qui ne pouvons
jourd'hui, il nous sera permis d
de confiance dans les les donné
et techniques d'hommes comm
ou Welti, Cramer-Frei ou Weiss

Nous nous réjouissons de vo
campagne du Rachat les démoc
les radicaux genevois et neuc
de rares exceptions, se réunir
dérés de la Suisse allemande, s
tant sacrifier leurs idées fédérali
les intérêts de leurs cantons.
différence des gouvernementaux
ils envisagent avant tout le bie
périté de la Patrie suisse.

Autrefois on disait de nos hon
Américains à Berne et Jésuites
Aujourd'hui ils ont changé leu
ils se proclament ; Etatistes à F
ticularistes à Berne et Jésuites p

Qui donc les prendrait ausér

La question Drey
au point de vue international et

La *Liberté* (je ne parle pas ici d'
allégorique que tous les suisses vén
vil pamphlet qui s'imprime sous
bourg) critique l'attitude des méde
de la grande majorité de la presse su
cupant de l'affaire Dreyfus, se m
d'une chose qui ne les regarde point
facile de retourner l'argument. N
nous demander, par exemple, de
tains rédacteurs étrangers à notre
ditions et à ses mœurs intervien
affaires cantonales ou fédérales et
d'injurier la Ville qui les hébergen
trouvé asile..... Mais laissons le ter
personnalités et considérons les c
haut....

A nos yeux, il est évident qu
Dreyfus est entrée dans une phase
je dirai presque humanitaire. A B
Berlin, à Rome comme à Vienne
comme en Suisse, on s'en occupe.
partout les incidents auxquels ce
lieu et les flagrantes iniquités qui im
éternelle flétrissure à la France. I

---

27 FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

MON ONCLE ET MON CURÉ

PAR JEAN DE LA BRÈTE

XVII

« Mon cher curé, l'homme est un petit animal mobile, changeant, capricieux ; une girouette qui tourne à tous les caprices de l'imagination et des circonstances. Quand je dis l'homme, j'entends parler de l'humanité entière, car ma personne est aujourd'hui le petit animal en question.

« Je ne suis plus désespérée, je n'ai plus envie de mourir, mon curé. Je trouve que le soleil a retrouvé tout son éclat, que l'avenir pourrait bien me réserver des joies, que l'univers fait bien d'exister, et que la mort est la plus stupide invention du Créateur.

« Blanche se marie, Monsieur le curé ! Blanche se marie avec le comte de Kerveloch ! Dieu, qu'ils se conviennent bien !... Et il s'en est fallu d'un fétu, d'un atome, d'un rien, qu'elle acceptât M. de Conprat !... Un homme qu'elle n'aimait pas et auquel elle reproche de trop manger... est-ce absurde, cette considération ? et n'est-il pas rationnel de manger beaucoup quand on a bon appétit ? — Si vous me demandez comment les événements ont ainsi tourné brusquement au Pavol, c'est à peine si je pourrai

— non il pleuvait à torrents, mais n'importe ! — un jour, dis-je, M. de Kerveloch est arrivé ici, conduit par un ami de mon oncle. Et en le voyant entrer, j'ai deviné qu'il avait une idée de derrière la tête, deviné aussi qu'il plairait à Blanche, car il a toutes les qualités qu'elle rêvait dans son mari. M. de Kerveloch l'a regardée en homme qui sait apprécier la beauté, et, quelques jours après, il sollicitait l'honneur de l'épouser, comme disent mon oncle et l'étiquette.

« Junon est sortie de sa nonchalance habituelle pour déclarer avec chaleur que jamais beau chevalier ne lui avait autant plu et qu'elle refusait décidément M. de Conprat.

« Voilà, mon cher curé ! C'est clair, simple, limpide, et depuis ce temps, je rêve aux étoiles comme par le passé ; je mets la bride sur le cou de mon imagination, je la laisse trotter, trotter jusqu'à ce qu'elle ne puisse plus courir, et je danse dans ma chambre quand je suis toute seule. Ah ! mon cher curé, je ne sais pourquoi je vous aime aujourd'hui dix fois plus qu'à l'ordinaire. Votre excellente figure me paraît plus riante que jamais, votre affection plus touchante, plus aimable, vos beaux cheveux blancs plus charmants.

« Ce matin, j'ai regardé les bois sans feuilles, qui me paraissaient frais et verts, le ciel gris, qui me semblait tout bleu, et, soudainement, je me suis réconciliée avec l'imagination. Je me repentirai toute ma vie de l'avoir traitée si vilainement l'autre jour. C'est une fée, mon cher curé, une fée remplie de charmes, de puissance, de poésie, qui, en touchant

« Que le petit animal est donc changeant ! Je n'en reviens pas. A quoi tiennent l'espérance, la joie ? A quoi sert de se désoler, quand les choses s'arrangent si bien sans qu'on s'en mêle ? Mais pourquoi suis-je si gaie quand rien n'est encore décidé pour mon avenir, et quand je réfléchis qu'il n'est pas possible d'aimer deux fois dans le cours de son existence ? Quel chaos, mon curé ! Il n'y a que des mystères en ce monde, et l'âme est un abîme insondable. Je crois que quelqu'un, je ne sais où, a déjà émis cette pensée, peut-être même l'ai-je lue pas plus tard qu'hier, mais j'étais bien capable d'en dire autant.

« Cependant, quand mon agitation s'apaise, mes idées joyeuses sont saisies d'une panique irrésistible ; elles se sauvent, s'envolent, disparaissent, sans que souvent je puisse les rattraper. Car enfin il l'aime, Monsieur le curé, il l'aime ! Le vilain mot, appliqué comme je l'applique en ce moment !

« Vous m'avez dit qu'il n'était pas rare d'être amoureux deux fois dans sa vie, mon curé ; mais en êtes-vous sûr ? Etes-vous bien convaincu ? L'amour attire l'amour, dit-on : s'il savait mon secret, peut-être m'aimerait-il ? Vous qui êtes un homme de sens, Monsieur le curé, ne trouvez-vous pas que les convenances sont idiotes ? Il suffirait probablement d'un aveu de ma part pour faire le bonheur de toute ma vie, et voilà que les lois, inventées par quelque esprit sans jugement, m'empêchent de suivre mon penchant, de révéler mes pensées secrètes, d'apprendre mon amour à celui que j'aime ! A vrai dire, je ne sais quoi, au fond du cœur, m'obligerait également à garder le silence et.... quand je vous disais que l'âme est un

cession d'idées noires qui s'avancent
Dieu, que l'homme est mal équilibré !

« Sans doute, les circonstances mo
Mon oncle va jusqu'à prétendre qu
seuls ne changent jamais d'avis ; ma
cœur comme de la tête.

« Eclairez-moi, mon vieux curé. »

Quand un projet était décidé, M. de
point tergiverser pour l'exécuter. Par
cipe, il décida que le mariage de Blan
le 15 janvier.

La déception avait été rude pour
d'autant moins l'idée de contrarier sa
naissait mon amour, qu'il était franc,
incapable de s'entêter dans un rêve, l
heur de sa nièce était en jeu.

Quant à Paul, il supporta son m
grand courage. Ainsi que la petite c
mait si tendrement sans qu'il s'en do
vait pas la moindre velléité de passi
certifie qu'il n'eut jamais l'idée d'emp
val ou de lui couper galamment la g
que coin de bois solitaire et poétique.

Lorsqu'il sut ses espérances anéan
voir avec le commandant. Il tendit la
en lui disant d'un ton franc et nature

« Ma cousine, je ne désire que v
j'espère que nous resterons bons ami

Mais cette façon d'agir en héros
l'empêchait pas d'avoir beaucoup
visites au Pavol devinrent très rar
voyais, je le trouvais changé moral

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/6788?context=pdf

reur Guillaume II qui donne sa parole de souverain couronné que jamais Dreyfus n'a entretenu la moindre correspondance avec le gouvernement allemand, jusqu'au grand poète Bjœrnstjern-Bjœrnson personne n'est indifférent à la grave question qui passionne en ce moment la plupart des esprits français.

Si le captif de l'îlot du Diable nous intéresse, ce n'est point parce qu'il est juif, mais parce qu'il est homme. Nous ne voulons pas même nous prononcer sur son innocence ou sa culpabilité, mais nous protestons contre une sentence rendue à huis-clos, après que toutes les lois de la justice et de l'humanité ont été violées vis-à-vis de l'accusé.

Nous ne nourrissons certes aucune pensée hostile à la France. Bien loin de la détester, nous l'aimons cette belle nation ; nous l'estimons surtout pour son esprit progressif et pour son caractère chevaleresque. Depuis les Croisades, qui furent, si l'on veut, de sublimes folies enfantées par le double enthousiasme de la religion et de l'humanité, la France a toujours tendu la main aux faibles et aux opprimés ; elle a été la grande redresseuse des torts, la sentinelle armée du droit. Paris passait jadis pour la Cité-Lumière.

Durant les années 1777 à 1781 l'épée française de La Fayette s'était associée à celle de Washington pour la guerre d'indépendance : c'est la France qui a enfanté la grande république américaine.

Les 14 et 15 juillet 1789 le peuple parisien dans un mouvement de vertueuse indignation avait démoli la Bastille et supprimé du même coup les lettres de cachet et la torture.

Au premier août de la même année, on décréta les Droits de l'homme et, comme corollaire de l'Egalité qui venait d'être proclamée, on supprima dans la nuit du 5 août, avec le consentement des intéressés, toutes les servitudes et redevances féodales. L'abolition des titres de noblesse suivit bientôt après : abdiquant toutes leurs prérogatives et leurs armoiries, les descendants des plus illustres familles de France se firent gloire de ne porter désormais que des noms plébéiens.

Dans la mémorable séance du 13 mai 1791 l'assemblée nationale décréta l'émancipation des nègres et des hommes de couleur, et, comme certains députés de la droite exprimaient la crainte qu'il n'en résultât quelques préjudices matériels pour les colons, ce fut alors que Dupont de Nemours et Robespierre, exprimant la même pensée, s'écrièrent : Périssent les colonies plutôt qu'un principe !

Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! Ce mot seul peint le génie de la France, sa soif de l'idéal et de l'absolu, son dédain pour les vils intérêts de la terre. Au rebours de certaines autres nations qui entreprennent des guerres dans un but essentiellement mercantile, la France est presque la seule qui se batte pour une idée et qui a toujours cherché à propager dans le monde entier les grands principes de la civilisation et de la liberté...

Mais en regard des glorieuses traditions de la France qu'il est triste de considérer le spectacle que ce même pays nous offre en ce moment. Hélas ! que sont devenus le désintéressement, le stoïcisme et les mâles vertus qui caractérisaient autrefois les républicains ! La recherche des plaisirs sensuels, le culte du veau d'or et les trafics les plus éhontés sont à l'ordre du jour. La fièvre des spéculations sévit avec plus de fureur qu'à l'époque où l'écossais Law (1716) inaugurait, avec 6 millions, sa fameuse *banque générale*. La France fin de siècle a trouvé moyen de faire revivre, avec les mœurs de la Régence, tous les abus de l'ancien régime.

Mais ce qui met le comble à toutes les abominations et ce qui excite au plus haut degré l'indignation de l'Europe, c'est l'odieux arbitraire qui a amené l'arrestation et la condamnation du capitaine Dreyfus. Ce procès, mémorable entre tous, figurera dans la longue liste des erreurs judiciaires et peut être mis en parallèle avec celui de Jean Calas, dont nous allons retracer brièvement les principaux traits.

Jean Calas était un honorable négociant de Toulouse, protestant et père d'une nombreuse famille. Son fils aîné Marie-Antoine, n'ayant aucun goût pour le commerce, aurait voulu se faire avocat. Mais les règlements de cette époque ne permettaient pas aux gens de la religion prétendue réformée d'exercer un emploi public dans le royaume de France. D'un caractère altier et atrabilaire il se livra avec fureur à toute sorte de divertissements, particulièrement aux jeux de paume et de billard, puis il tomba dans le découragement. Les lectures qu'il faisait et certains passages de Sénèque, de Schakspeare, etc., achevèrent de lui inspirer le dégoût de la vie, à tel point qu'il termina volontairement ces jours par la pendaison. Tandis que la famille éplorée allait requérir les médecins et les magistrats, pour faire constater ce triste accident, quelqu'un dans la foule se mit à dire : « Marc-Antoine » est un martyr ; son père l'a étranglé parce qu'il » s'allait faire catholique. » Cette rumeur indécise d'abord prit peu à peu de la consistance et arriva aux oreilles du capitoul David. Ce magistrat s'en empara avec avidité et crut faire preuve de zèle en instruisant contre Jean Calas et sa famile la procédure la plus inique et la plus illégale qui se fût jamais vue. Avant de frapper le père, on commença par l'apothéose du fils. Bien que Marc-Aurèle n'eut jamais manifesté l'intention d'abjurer le protestantisme, il fut par orde des capitouls pompeusement enterré dans l'église catholique. Cette cérémonie donna lieu aux manifestations les plus délirantes et l'on parla de miracles qui se seraient opérés sur le tombeau du prétendu martyr. Pendant ce temps, le père, la mère, les frères de Calas, leur servante (quoique celle-ci fut catholique) et un de leurs amis étaient tenus dans un étroit cachot et soumis aux interrogatoires les plus odieux. Un monitoire fut lu dans toutes les églises pour obliger les fidèles à déposer en justice tout ce qu'ils pouvaient savoir sur le compte de la famille Calas.

Comme aujourd'hui dans l'affaire de Dreyfus, les accusateurs étaient seuls admis ; les témoins à décharge étaient systématiquement écartés ou plutôt on les considérait comme complice et l'on instrumentait contre eux. Cette lugubre affaire se termina le 9 mars 1762 par la condamnation de Jean Colas, qui, protestant toujours de son innocence, expira sur la roue et arracha des larmes à la foule inconsciente des spectateurs.

Tandis que le fanatisme triomphait et que les cuistres se flattaient d'avoir sauvé la religion en France, un homme de bien, un jurisconsulte éminent repassait dans son esprit toutes les péripéties du procès dont Jean Calas avaient été la victime. Ce jurisconsulte se nommait Loiseau de Mauléon. Sans affecter le moindre respect pour la chose soi-disant jugée, il adressa au Roi lui-même, comme au chef de la nation, un plaidoyer célèbre qui est considéré comme un des chefs-d'œuvre de l'éloquence judiciaire. Aussi remporta-t-il un plein succès. La mémoire de Jean Calas fut vengée et sa famille fut réintégrée dans tous ses droits.

En relisant les faits précipités, il nous semble assister — sauf quelques modifications de détails — au procès Esterhazy-Dreyfus.

Nous voyons une cause instruite avec la plus impardonnable légèreté, des débats menés avec une partialité révoltante et l'esprit sectaire qui plane par dessus de tout. On couvrait jadis du manteau de la religion les plus noires injustices, et l'antisémitiste s'abrite aujourd'hui sous le prétexte spécieux de la raison d'Etat.....

Nous ne saurions certe être accusé de sympathies pour M. Emile Zola. Cet écrivain a gravement offensé la morale publique par des romans plus que scabreux. Il a peint avec un pinceau trop réaliste les mœurs d'une société décadente. Au fond il avait peut-être quelques intentions honnêtes. Il voulait — et c'est l'excuse ordinaire des pornographes — inspirer l'horreur du vice par le tableau hideux qu'il en traçait. En cela il se trompait, car la fin ne justifie par les moyens, et il n'est jamais permis de combattre les scandales par un scandale encore plus grand. C'est quand *Nana* a paru qu'il aurait fallu conspuer Zola et non dans les circonstances actuelles. Ses Lettres au président de la République sont des chefs-d'œuvres, dignes assurément du prix Monthyon.

M. Zola va passer, dit-on, prochainement en cour d'assises. Il pourra y apparaître la tête haute, aussi fier que Socrate devant l'aréopage d'Athènes. Quel que soit le verdict du jury parisien, l'opinion publique, ne voit dans les poursuites dirigées contre Zola qu'une machination de l'anti-sémitisme. Or, anti-sémites ou non, nous réclamons tous la lumière et la justice, par conséquent la publication de toutes les pièces, l'abolition du huis-clos et la révision complète du procès Dreyfus.

Ch. Ramy

CONFÉDÉRATION SUISSE

Le discours de M. Ruffy. — Il faut relever quelques passages du beau discours que M. Ruffy, président de la Confédération, a prononcé aux fêtes de l'indépendance à Lausanne :

Aujourd'hui le ciel nous sourit. Notre cher canton de Vaud est un des grands fils et des fils bien-aimés de la mère patrie aux bienfaits de laquelle il a sa toute large part. Lausanne, l'ancienne sujette de Berne, est aujourd'hui la seconde capitale de la Confédération; jadis nous allions plaider en appel sur les bords de l'Aar; c'est sur les bords de notre bleu Léman que siège maintenant la dernière instance pour toute la Confédération et c'est aujourd'hui un enfant du canton de Vaud qui préside à cette suprême magistrature.

Mais ne nous enorgueillissons point de cette situation privilégiée; voyons plutôt si nous l'avons méritée et cherchons à nous en rendre toujours plus dignes.

Sans doute, dès leur émancipation, les Vaudois payèrent largement leur tribut à la patrie commune. Au Gothard sous Lecourbe, à Zurich sous Masséna, les jeunes guerriers lémaniques firent l'admiration des vieilles troupes de l'armée française.

Pendant la période troublée et parfois terrible de la République helvétique, dont on dit tant de mal, non sans quelque raison, mais qui eut au moins ceci de très bon qu'elle affirma pour la première fois la Suisse comme un Etat et non plus comme une association plus au moins relâchée d'oligarchies urbaines et de démocraties rurales, pendant cette période les hommes d'Etat vaudois eurent à supporter les plus lourds fardeaux et les plus graves responsabilités. Leur sagesse et leur prudence facilitèrent plus tard la détente qui intervient en 1803 et leurs efforts auprès de puissants amis évitent une réaction trop terrible en 1815.

Puis de mauvais jours paraissent de nouveau : c'est 1838 où l'honneur national est en jeu; les Vaudois retrouvent leur courage et leur fierté et vont partir pour la frontière; c'est 1847 qui menace notre patrie dans son existence même. Là pas d'hésitation, le canton de Vaud marchera contre ceux qui se groupant à part vont introduire un dissolvant funeste dans notre organisme suisse.

Enfin 1848 et 1874 il prend sa large part dans la construction et le développement de notre édifice fédéral qu'il défend encore par un vote superbe en 1894 contre les atteintes qu'on voudrait porter à sa base économique.

Souvenons-nous donc de ces exemples; sachons poursuivre ce beau rôle. Soyons toujours prêts à offrir notre travail, notre savoir et notre ardeur pour la prospérité de la patrie, notre amour pour son bonheur et tout, jusqu'à la vie de notre dernier enfant, pour la liberté et son indépendance.

C'est ainsi que notre cher canton de Vaud continuera à tenir sa belle place dans cette famille helvétique chérie.

Puissent nos deux patries, le canton de Vaud et la Confédération suisse, vivre, grandir et prospérer éternellement l'une par l'autre et l'une pour l'autre.

A la Confédération suisse et au canton de Vaud, qu'ils vivent!

Etat ou Compagnie? — Le *Novoié Vrémia* du 17 janvier consacre aux compagnies des chemins de fer français un article qu'il résume comme suit :

« ...Ce que coûte au pays rien que l'exploitation parfaitement légale des grandes compagnies de chemins de fer, on peut le voir par le calcul suivant, fait il y a quelques années par un économiste français. Si l'on compare le tarif des chemins de fer de l'Etat en Allemagne avec celui des Compagnies françaises, on constate que le public et le commerce français paient en trop, à ces compagnies une somme annuelle de 340 millions de francs. [illegible] paie, à titre gratuit, aux grandes compag contribution égale à celle qu'elle a dû s de la catastrophe de 1870! Telle est la vorante de la ploutocratie française, dont cipal rempart constitue le réseau des ch fer, avec lequel sont si étroitement liés l' et le commerce.... »

Et c'est ce régime d'exploitation par pagnies, qui, toutes proportions gardées, onéreux pour la Suisse que pour la Fra l'on prétend conserver chez nous au nom térêt général. (*National S*

BERNE. — Après quatre jours de d Cour d'assises du Mittelland a condamn l'ex-directeur de l'asile de jeunes filles de B à cinq ans de prison, aux frais et à des in aux parents des enfants victimes de ses ac

SAINT-GALL. — La compagnie mins de fer de l'Union Suisse recourt auj du Tribunal fédéral contre le prix de 90 établi par le Conseil fédéral pour le rach seau de l'Union Suisse. D'après les calc compagnie, la valeur du réseau serait de lions, respectivement 103 millions.

— On réclame dans ce canton, des repos pour les agents de police. Il serait de leur en accorder de dix à vingt par an comité du parti ouvrier s'est emparé de la et en fera l'objet d'une motion ou d'une in tion au Grand Conseil dans la prochain de ce corps.

GENÈVE. — On annonce pour auj samedi un numéro du *Réveil de Pippo*, r un groupe de jeunes radicaux, avec M Moriaud comme éditeur responsable.

CANTON DE FRIBOU

Encore une leçon.

On télégraphiait de Lausanne jeudi :

Le 19 mars 1897, le Conseil d'Etat du de Fribourg avait décidé de rayer du regi impôts de la ville de Fribourg les immeub avait acquis à la suite de la faillite de la des Eaux et Forêts, et il avait attribué de l'Université les recettes résultant mesure.

Sur le recours du conseil communal bourg, le Tribunal fédéral a annulé cette comme contraire au texte même de la principe reconnu par la Constitution, de des citoyens.

Il a déclaré l'Etat de Fribourg rede l'impôt communal sur les propriétés en

C'est une nouvelle giffle appliquée sur de la Direction des Finances du canton bourg. Il est bon qu'il y ait des Juges à ou à Berne pour rappeler le Gouverne Fribourg à l'ordre et au respect de la loi.

Après Belfaux, Romont, puis après la cantonale, l'impôt des Eaux et Forêts. Qua serons à dix nous ferons une croix.

La *Liberté* d'hier prend à partie MM. et Dinichert au sujet des discours qu'ils noncés à la réunion de délégués libéraux- de dimanche dernier.

Il nous sera facile de répondre au journ montain ; ce sera pour mercredi.

On lit dans le *Genevois* :

Une réponse s. v. p. — La *Liberté bourg* n'a encore ni rétracté ni expliqué so tar absurde et injurieux pour la presse g d'un prétendu conciliabule des amis de réuni à Bâle sous la présidence d'un grand Nous la sommons de faire l'un ou l'autre.

Tramway. — La Police devrait être vère à l'égard des charretiers qui condui camions dans les rues où passe le tram matin, trois chars couverts de gros billon instant interrompu la circulation dans l Lausanne. Pourquoi le gendarme de planto pas obligé les charretiers à prendre la voie d

Le soir, le tramway devrait marcher a jusqu'à 7 heures, qui est le moment du dans presque toutes les familles. L'admin pourrait, nous semble-t-il, l'exiber des Forêts malgré l'époque de sécheresse q traversons.

Commers allemand. — Les étudiant partie des professeurs allemands de l'Unive Fribourg ont fêté mercredi soir par un «co brillant et nombreux l'anniversaire de la n de l'empereur Guillaume. Un télégramme citations a été adressé à l'empereur. Les n

---

Alors je pleurais de nouveau en cachette, tout en me mettant en rage contre lui. Il eût été si logique de m'aimer ! si rationnel de voir que nos deux natures se ressemblaient énormément et que je l'aimais à la folie !

Vraiment, si les hommes étaient toujours logiques, le monde n'en irait pas plus mal, et le moral des gens non plus.

XVIII

Le 15 janvier, il faisait un temps superbe et un froid très vif. La campagne, couverte de givre, avait un aspect féerique. Junon, extrêmement pâle, était si belle dans ses vêtements blancs que je ne me laissais pas de la regarder. Je la comparais à cette nature froide et splendide qui, parée d'une blancheur éclatante, semblait s'être mise à l'unisson de sa beauté.

Après le déjeuner, elle monta chez elle pour changer de costume. Elle redescendit très émue ; nous nous embrassâmes tous d'une façon pathétique, et en route pour l'Italie !

« Le beau moment, le beau moment ! » disais-je en moi-même.

Mes émotions multiples m'avaient fatiguée et j'avais soif de solitude. Laissant donc mon oncle se débrouiller avec ses convives comme il l'entendrait, je pris un manteau fourré et m'acheminai vers un endroit du parc que j'aimais particulièrement.

resque. A quelques pas de la cascade, un arbre était tombé, le pied d'un côté de la rivière, la tête sur l'autre berge. Il avait été oublié dans cette position, et lorsque, au printemps suivant, mon oncle voulut le faire enlever, il s'aperçut que la sève se manifestait par des rameaux vigoureux qui poussaient sur toute la longueur du tronc. Il fit jeter un autre arbre à côté du premier, relier les branches entre elles, planter des lianes que l'on fit courir sur les deux souches, et, le temps aidant, rameaux et lianes devinrent assez épais pour que mon oncle eût un pont rustique et original que l'on pouvait traverser avec le seul danger de s'empêtrer dans les branches et de tomber dans l'eau.

C'était cet endroit solitaire et assez éloigné du château que j'avais choisi pour théâtre de mes méditations. Je m'arrêtai près du pont chargé de givre, afin de réfléchir à l'avenir et d'admirer les énormes glaçons qui pendaient à la cascade, que la gelée avait arrêtée dans sa course.

Je ne sais depuis combien de temps je réfléchissais ainsi, sans me soucier du froid qui me piquait le visage, lorsque je vis s'avancer vers moi l'objet de ma tendresse, comme dirait Mme Cottin.

Cet objet paraissait mélancolique et de fort méchante humeur. Avec une canne que, dans un moment de distraction, il venait de dérober à mon oncle, il administrait des coups énergiques aux arbres qui se trouvaient sur son passage, et la poussière blanche qui les couvrait s'éparpillait sur lui.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/6788?context=pdf

Nous avons pris nos renseignements relativement à l'entrefilet de l'*Intelligenzblatt*, auquel nous avons fait allusion dans notre dernier numéro et nous devons déclarer qu'une enquête a été régulièrement faite et que l'affaire est actuellement devant la Chambre d'aecusation.

Conférence. — La conférence donnée vendredi soir par M. Brunhes, professeur de géographie à l'Université, sous les auspices de la Société des Sciences naturelles, en faveur de l'œuvre des soupes économiques, a eu un grand succès. M. Brunhes, par sa science, autant que par son éloquence a charmé son auditoire et nous espérons avoir le plaisir d'entendre encore cet hiver l'éminent et sympathique conférencier.

Il est à désirer aussi que le public assiste nombreux à ces conférences qui toutes sont très intéressantes et très instructives et données par des professeurs compétents.

Ecoles militaires. — Voici quelques détails sur ces écoles pour ce qui concerne plus spécialement le canton de Fribourg:

I. Infanterie

A. Ecoles pour aspirants officiers

Du 20 septembre au 2 novembre, à Colombier.

B. Ecoles de recrues

1° Cadres du 28 mars au 21 mai. Recrues du 5 avril au 21 mai, à Colombier.

2° Cadres du 23 mai au 16 juillet. Recrues du 31 mai au 16 juillet, à Colombier.

3° Cadres du 25 juillet au 17 septembre. Recrues du 2 août au 17 septembre, à Colombier.

C. Cours de répétition pour retardataires

Elite. — Les hommes encore non instruits avec le fusil mod. 89, du 20 septembre au 7 oetobre, à Colombier.

Landwehr. — Les hommes non encore instruits avec le fusil mod. 89, du 20 septembre au 29 septembre, à Colombier.

D. Ecole de tir pour sous-officiers

Du 25 février au 26 mars, à Colombier.

ÉCOLES DE TIR DE WALLENSTADT

a) Pour officiers d'état major, du 27 juin au 6 juillet. Pour les retardataires de l'élite appartenant au premier corps d'armée, du 21 juin au 7 juillet.

b) Pour officiers nouvellement nommés :

Ecole N° 1. — Pour officiers de langue française, du 9 mars au 7 avril.

Retardataires de l'élite du premier corps d'armée, du 22 mars au 7 avril.

Ecole N° 4. — Pour officiers de langue française, du 27 juillet au 25 août.

Retardataires de l'élite du premier corps d'armée du 9 août au 25 août.

II. Cavalerie

A. Ecoles pour aspirants-officiers

Du 2 octobre au 2 décembre. à Berne.

B. Ecoles de recrues

I. — Pour les recrues des cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâstel, Fribourg (recrues de langue française), Berne (Jura) et Tessin, du 8 janvier au 31 mars, à Aarau.

II. — Pour les recrues des cantons de Fribourg (recrues de langue allemande) et Berne (recrues de langue allemande), du 2 juillet au 22 septembre, à Berne.

III. Artillerie

A. Ecoles pour aspirants officiers

I^re section. — Pour l'artillerie de campagne et *II^e section.* — Pour l'artillerie de campagne et de position et pour le train d'armée, du 29 août au 1^er novembre, à Zurich.

B. Ecoles pour sous-officiers

1. Pour l'artillerie de campagne et de position et le train d'aamée, du 4 février au 12 mars. à Thoune.

2. Pour l'artillerie de campagne et de position et le train d'armée, du 16 juillet au 21 août, à Thonne.

C. Ecoles de recrues

Pour les recrues du premier corps d'armée, batteries N° 9 (Fribourg), N^os 10 et 11 (Neuchâtel), N° (Berne) du 1^er juillet au 26 août, à Bière.

Vol. — Des voleurs se sont introduits dans la cave de M. le prof. Giraud, à Miséricorde, et y ont enlevé environ quatre-vingts bouteilles de vin, bordeaux, bourgogne, et même champagne.

Pas difficile, ces messieurs!

On croit être sur la trace des voleurs.

Banque populaire de la Gruyère. — Cet établissement est en pleine prospérité. Avec un capital de 500,000 francs, il a une réserve statuaire de 100,000 francs et une réserve spéciale de 8000 francs. Le Comité d'administration propose aux actionnaires un dividende de 5½% ou de 11 francs par action de fr. 200. C'est un beau résultat.

Crédit gruyérien. — L'exercice de 1897 de cet établissement a produit un bénéfice à repartir de fr. 59 328,44. Le comité de direction propose de répartir ce bénéfice comme suit :

A la réserve statutaire,	fr. 6000
A » » éventuelle,	» 3000

Aux administrateurs adjoints, tantièmes, francs 2521,45.

Aux actionnaires, dividende 6 % soit fr. 30 par action, fr. 30,000.

Amortissement au compte matériel et mobilier, fr. 500.

Report à compte nouveau, fr. 17 306,89.

Le conseil d'administration a ratifié ces propositions, qui se.ont soumises à l'assemblée des actionnaires le 31 janvier, à 2 h. du jour.

Fièvre aphteuse. — Un nouveau cas de fièvre aphteuse vient d'être constaté dans la Veveyse, à Bossonens, où une étable renferment 2 vaches 1 génisse et 1 chèvre est infectée. La cause de la contagion n'a pas encore pu être établie. Par mesure de police, les étables de la commune de Bossonens sont séquestrées et la circulation du bétail ainsi que des chiens est interdite.

Primes. — Les pompes qui ont reçu une prime pour être arrivées les premières sur les lieux d'incendie, dans le district de la Glâne, pendant l'année 1897 sont celles de : Montet (Glâne), Villarsiviriaux, Villaranon, Lieffrens, Les Glânes, La Neirigue deux, Le Saulgy, Grandsivaz, Torny-le-Grand et Mannens.

Conférence. — La société broyarde d'agriculture fera donner dimanche à l'école de Cugy, à 2 heures, une conférence sur la *formation d'un syndicat d'élevage dans la contrée,* par M. Berset, expert agronome.

Les agriculteurs des villages voisins sont priés d'y assister nombreux. *Le Comité*

Ecole secondaire des Jeunes Filles. — Nous aurons mercredi, 2 février, à 4 heures, la représentation annuelle de l'Ecole secondaire des Jeunes Filles, à la salle de la Grenette. Le programme annonce toute une série d'attractions sous le titre général de *Spectacle coupé.* — Bon succès !

Mardi 1^er février à 8 heures du soir au local, conférence donnée par M^lle Aïda de Romain.

Tous les membres de la Société sont priés d'y assister.

Théâtre de Fribourg. — Dimanche 30 janvrier 1897. *L'Aventurière.* Comédie en 4 actes, d'Emile Augier. *L'Abbé Constantin.* Comédie en 3 actes, tirée du roman de L. Halévy.

Réunir deux chefs d'œuvre dans une même soirée, composer un spectacle de la valeur que nous annonçons ci-dessus, devait tenter une artiste telle que Mme Lina Munte, qui a compris par ce temps de tournées à outrance, il serait intéressant de donner au public l'occasion de passer une soirée qui réunirait le côté artistique à la partie gaie et honnête. Nous nous souvenons des belles soirées du *Chemineau, La Dame aux Camélias,* etc., et dans lesquelles Mme Lina Munte incarnait avec un si grand talent les héroïnes de ces chefs-d'œuvre, nous la verrons demain dans l'*Aventurière,* un de ses meilleurs rôles.

Mme Lina Munte a tenu à s'entourer d'artistes connus et aimés du public; nous avons sous les yeux la composition de sa troupe, MM. Mont-Louis, Albouy, Dalbert, Mlle Bréal nous sont une garantie que cette soirée sera, sous tous les rapports, une des plus belle de la saison.

SEMAINE ANECDOTIQUE

(Lettre parisienne).

Scandales à la Chambre. — La boxe et la savate parlementaires.— Une erreur judiciaire joyeuse. — Martyr de sa consigne. — Le chêne de Waterloo. — Les cadeaux de la République française. — Yvette Guilbert à la Bibliothèque nationale. —

Si nous nous laissions aller à suivre de très près l'actualité, nous ne devrions parler cette semaine que des injures que les députés se débitent entre eux et des coups de poings qu'ils s'octroient démocratiquement. Mais nous serions forcément obligés de prendre parti pour les uns ou pour les autres, peut-être même, pour être juste, devrions-nous donner tort à tout le monde ; aussi laissons la politique, ses boxes et ses séances de chaussons pour parler nous aussi d'une erreur judiciaire qui nous est révélée par M. Jules Claretie à propos des manifestations de ces jours-ci.

Il paraît qu'à Nancy un brave homme a été arrêté « parce qu'il gueulait (*sic*) plus fort que les autres ». C'est le texte même de la dépêche. Or, au poste de police, on s'aperçut que le pauvre diable était sourd-muet !

Voilà qui montre que la classique et légendaire aventure du sourd-muet coffré pour avoir crié : « Vive l'empereur ! » pourrait bien n'être pas

Le sourd-muet de Nancy a été naturellement acquitté. Aquitté aussi le soldat qui, étant de garde, a tué d'un coup de fusil un caporal qui en faisant sa ronde refusait de donner le mot d'ordre.

Le défenseur, au cours de sa plaidoirie, a conté cette anecdote qui prouve que, sur les bords de la Néva, le respect de la consigne peut être poussé, par une sentinelle, jusqu'au mépris de sa propre vie : Un cosaque était de faction dans un corridor du palais impérial lorsque se déclara un incendie. Il ne broncha pas, bien que les flammes vinssent jusqu'à lui. Tout à coup passa un pope qui fuyait devant le feu.

— Petit père ! s'écria le cosaque, donne-moi ta bénédiction.

Le pope s'arrêta une seconde :

— Sauve-toi, malheureux ! s'écria-t-il.

— Ma consigne me le défend, répondit le cosaque ; donne moi ta bénédiction !

L'héroïque soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

* * *

Parmi d'autres légendes d'un genre différent il en est une qui disparaît ; c'est celle du chêne de Waterloo qui vient de mourir ; il s'agit du fameux chêne de Waterloo contre lequel le duc de Wellington se tint adossé durant la célèbre journée où sombra la fortune de Napoléon. Après la bataille, un anglais l'acheta 40 francs, le fit scier au pied, le fit transporter à Londres où il s'en servit pour fabriquer des tabatières et gagna plus de 200,000 francs en une seule année. Il faut ajouter qu'on prétend que, lorsque le vrai bois fut épuisé, l'anglais malin et ne voulant mécontenter personne y substitua les planches d'un chantier voisin, et on achetait les tabatières en bois de chêne de Waterloo tout de même. Il n'y a que la foi qui sauve.

Mais les racines avait poussé autour du tronc scié, et un autre arbre avait grandi ; c'est ce chêne-là qui vient de disparaître.

* * *

Les souverains eux offrent des tabatières, mais elles ne sont pas en chêne, fût-ce en chêne de Waterloo.

La République française offre elle aussi des cadeaux ; ainsi le ministère des affaires étrangères dispose tous les ans d'un crédit de 35,000 francs, affecté aux « présents diplomatiques ». Ces présents ne doivent pas être confondus avec ceux que le chef de l'Etat ou le gouvernement français puisent dans les manufactures de Sèvres ou des Gobelins pour les offrir à des souverains étrangers, comme cela s'est fait récemment pour l'empereur et l'impératrice de Russie. Il s'agit de présents plus modestes, dont la plupart consistent en décorations de la Légion d'honneur ou en médailles commémoratives.

Nous avons pu nous procurer précisément l'emploi détaillé du crédit pour l'année dernière. Sur 35,000 francs dépensés à titre de présents diplomatiques, 18,000 ont été affectés à des décorations de la Légion d'honneur, et près de 3,000 à des médailles.

Les palmes académiques ne figurent que pour 400 francs environ. Par contre, nous relevons 1,500 francs depensés en montres, 500 francs pour des lampes et 136 fr. 50 pour une « horloge ». Près de 1,200 francs ont été dépensés en *pièces mécaniques,* 1,700 francs en armes à feu, 400 en photographies.

On se demande quels ont pu être les destinataires de cette *horloge* ou de ces *pièces mécaniques.* Ce sont sans doute de petits roitelets nègres d'Afrique ou d'ailleurs, avec lesquels on a conclu des traités de protectorat pour l'extension de notre puissance coloniale.

* * *

Il y aurait là de jolis sujets de romances qui pourraient dispenser Yvette Guilbert d'aller fouiller les poussières de la Bibliothèque Nationale, y cherchant des vieilles chansons. L'autre jour, elle demande à un des conservateurs un vieux Recueil, et la petite conversation suivante s'engage :

— Mais, Madame, ce volume est dans l'Enfer.

— Fort bien ! l'Enfer ne me fait pas peur.

— Mais je ne puis vous y laisser pénétrer sans permission préalable...

Mme Yvette, qui n'est pas accoutumée à ce qu'on lui résiste, crut devoir montrer son impatience.

— Voyons, cher Monsieur, vous n'ignorez pas qui je suis, et que ce n'est pas une curiosité banale qui m'amène ici, mais le souci de mon art.

Le bibliothécaire résista :

— Adressez-vous à M. Delisle. Il sera ravi de faire votre connaissance.

Mme Yvette se transporta chez l'administrateur et lui exposa son cas. Et l'administrateur donna l'autorisation. Mme Yvette alla dans l'Enfer. C'est-à-dire qu'elle s'assit à la table où on communique les ouvrages licencieux. Lorsqu'elle en sortit, elle revint vers le bureau :

— Comment ! dit-elle étonnée, ce sont là les livres que vous n'osez montrer au public ! Mais ce que je chante, tous les soirs, est dix fois plus polisson. Pierre Patient.

SURPRISE AGRÉABLE D'UN REPO

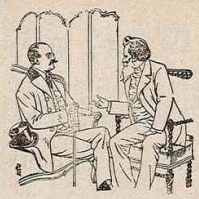
Photographié sans le savoir

Nous lisons dans le *Journal de Genève.*

L'aventure qui m'arrive est au moins sing
Je viens d'être photographié sans le savoir.
puis qu'être flatté des conséquences qui en
teront, car mon image sera désormais unie
d'un homme célèbre, un artiste. C'est p
une conversation que je viens d'avoir avec l
mon masque a été produit pour toujours.

J'étais envoyé par mon journal auprès d
tographe bien connu, M. Pierre Petit, rue
à Paris, pour lui demander des explicati
sujet d'une lettre par lui écrite. Cette lett
tenait des révélations importantes, qu'il me
au plus tôt constater ce qui s'était passé.

Depuis quatre années, M. Pierre Petit,
toujours vu sur la brèche, sentait ses forces
nuer. Le zèle qu'il apportait à faire prospér
perfectionner son art, s'affaiblissait sensibl
il se sentait malade. Une bronchite chroniq
fitait chaque année du retour de la mauvaise
pour lui enlever force et courage. Des pes
d'estomac, des étouffements provoqués ce
ment par l'ennui d'un mal qui le minait, v
compliquer la situation. En outre, des d
artritiques avaient établi leurs siège dsns le



culations des
et le retenaier
vent éloigné
cher laboratoi
épuisa tous les
des connus qui
procurèrent qu'
lagement mome
Un jour, M.
Petit reçut un
chure qui atti
attention par son caractère artistique. Il la l
lui vint un soudain espoir de régénération.
brochure citait des exemples surprenants de
sons obtenues par l'emploi des Pilules Pink
personnes pâles du docteur Williams. Il n
pas une minute et commença aussitôt l'essai
médicament si vanté. Quelques jours à peine
lés, un soulagement extraordinaire survenai
tout son organisme, la bronchite disparaiss
à peu, les pesanteurs d'estomac n'existaient
les douleurs s'en allaient comme par enchante
Après avoir pris quelques boîtes, M. Pierr
était complètement
rétabli. Dans un élan
spontané de recon-
naissance, il écrivait
ces quelques lignes à
M. Gablin.



« Puisque vous publiez des lettres qui viennent vous remercier et vous féliciter sur les résultats obtenus par les Pilules Pink, je tiens à mon tour à venir vous affirmer que, souffrant tous les ans aux premiers froids, de bronchite, étouffements et conflements d'estomac, vos Pilules Pink m'ont débarrassé en
temps de souffrances si pénibles. Grâce à
j'espère encore pouvoir opérer moi-même pe
de longues années. Merci encore et toujours.

Pierre Pe

M. Pierre Petit m'a longuement expliq
maladie et comment il fut guéri, ce dont i
émerveillé et ravi.

Et pendant ce temps, son fils surprenait l'e
sion de joie peinte sur le visage en photogra
et photographe et interviewer.

Ceux qui feront usage des Pilules Pink
tiendront les meilleurs résultats. Elles sont ef
pour l'anémie, la paralysie, ataxie locom
rhumatisme, sciatique, névralgie, danse de
Guy, maux de tête, névroses, scrofules, etc.
sont un régénérateur du sang et un toniq
nerfs. Elles redonnent de belles couleurs aux
pâles, agissent dans toutes les phases d'affai
ment chez la femme et produisent sur les ho
une action efficace contre toutes les maladie
sées par le surmenage physique et mental
les excès. En vente chez tous les pharma
mais on peut se les procurer au dépôt po
Suisse, MM. P. Doy et F. Cartier, droguis
Genève, à 3 fr. 50 la boîte ou 17 fr. 50 p
boîtes, franco contre mandat-poste.

A l'Imprimerie Delaspre & Fil

ENVELOPPES COMMERCIAL

avec impressions d'en-têtes.

en tous genres et tous formats

Plus de 100,000 en magasin

depuis fr. 4.– le mille

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/6788?context=pdf

Mises des vins des Faverges, Ogoz et Epesses

Les mises des vins des vignobles des Faverges, d'Ogoz et d'Epesses auront lieu **mercredi 16 février** et commenceront à **10 heures** du **du matin, aux Faverges.**

DÉSIGNATION DES VASES

CAVE DES FAVERGES

Vase N° 5,	4,800	litres	vin blanc
» 9,	5,800	«	»
« 13,	3,500	»	»
» 15,	3,700	»	»
» 17,	3,000	«	»
» 18,	2,500	«	«
» 19,	1,900	«	«
» 20,	1,950	«	«
« 21,	2,100	«	»
» 23,	1,450	»	«
	1,700	«	vin rouge
	190	«	Hermitage
	400	»	vin trouble
	1,150	«	lies

CAVE D'OGOZ

Vase N° 3,	6,600	litres	vin blanc
» 5,	3,100	»	»
» 6,	3,400	»	»
» 7,	5,400	»	»
« 8,	2,100	»	»
» 9,	2,200	»	»
» 10,	3,600	»	«
			vin rouge
			vin trouble
			lies

VIN D'ÉPESSES — C. DES FAVERGES

Vase N° 11,	4.650	litres	vin blanc
» 22,	1000	»	»
» 25,	1950	»	»

L'administrateur des vignes et domaines :

47 **C. NIQUILLE.**

Cigares PERRÉARD

Vevey — St Félix — Flora 48

En vente dans les magasins de Fribourg

Ecole vétérinaire de Berne

L'ouverture du semestre d'été est fixée au 18 avril prochain. Les jeunes gens qui ont l'intention de suivre les cours de cet établissement sont invités à s'annoncer à M. le directeur BERDEZ, d'ici au 1er avril prochain, et à joindre à leur demande écrite un acte de bonnes mœurs et leurs certificats d'études. Les examens de maturité auront lieu les 15 et 16 avril, à 8 heures du matin, à l'Ecole vétérinaire de Berne.

Berne, en janvier 1898. 49

Direction del 'Instruction publique.

AVIS

Le soussigné, pharmacien diplômé, annonce à l'honorable clientèle de la ville et de la campagne qu'il a repris pour son compte, dès maintenant,

la Pharmacie Pittet.

Le local de la pharmacie sera, dès aujourd'hui,

rue de la Préfecture, 194.

Fribourg. le 30 janvier 1898.

54 **L. Chapuis**, *pharmacien.*

Tournée Lina Munte. — F. Allouy, Administrateur.

THÉATRE DE FRIBOURG

Bureaux à 8 heures. *Rideau à 8 ½ heures.*

Dimanche 30 janvier 1898

Une seule représentation des deux plus grands succès contemporains

L'Aventurière

Comédie en 4 actes, d'Emile Augier, de l'Académie française,
Mme Lina MUNTE jouera le rôle de Dona Clorinde.

L'abbé Constantin

Comédie en 3 actes, de MM. H. Crémieux et P. Déconcelles
tirée du Roman de Ludovic Halévy.
Mme Lina MUNTE jouera le rôle de Madame Scott.

PRIX DES PLACES

Loges de face, fr. 5.— Loges de côté, fr. 3.50.— Parterre numéroté, fr. 2.50.
Parterre, fr. 1.50 — Galeries, fr. 1.—

LOCATION CHEZ MADAME CUDRÉ 46

Service du Tramways à la sortie.

On offre à vendre, à Fribourg,

pour cause de partage, un immeuble comprenant

Café-Brasserie

Grands vins de Champagne

Succursales à Zurich III, Zeughausstrasse, 13.



Chs Krüsi & Cie à Avize (Epernay).

Représentant pour la Suisse :

Ant. DUCREST

9 *Rue du Temple, 233.* 3

Vins vaudois

en fûts et en bouteilles

Henri SÉCHAUD, propriétaire

Paudex-Lutry (Vaud)

Maison fondée en 1870.

Médailles aux expositions de Zurich 1883, Paris 1889, Berne 1895, Genève 1896, Bruxelles 1897.

Représentant à Fribourg,

456 **M. Jules Bourqui.**

MUSIQUE

Melle **Anna Sutorius**, élève du Conservatoire Liszt, de Genève, ouvrira dès le 1er février

un cours

de *piano, chant, solfège. Leçons particulières.* 40

S'adresser Grand'rue, 67.

Campagne à louer

A louer dès le printemps à 20 minutes de la ville une campagne comprenant **belle maison d'habitation**, remise, écurie, serre, grand jardin avec cour, le tout clôturé.

S'adresser sous H.230F. à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler Fribourg.* 41

Auberge de la Glâne

Dimanche 30 janvier

Cassée

avec le concours d'une bonne musique.
Invitation cordiale.

43 **Ducarroz**, aubergiste.

Enorme baisse sur les cafés

5 kil. café fort et de bon goût fr. 5.60; 5 kil. café très fin fort, fr. 6.80 ; 5 kil. café extra fin et fort fr. 8.40 ; 5 kil. café jaune grosses fèves, fr. 8.90 ; 5 kil. café véritable perlé extrafin, fr. 9.80. 10 kil. poires douces sèches (quartiers) fr. 4 90 ; 10 kil. magnif. pruneaux, dernière récolte, fr. 5.20; 10 kil. quartiers de pommes acides, pelées, 7.60 ; 10 kil. marrons secs, fr. 3.30 ; 16 lit. véritable malaga rouge or, fr. 15.50. 51

J. Winiger, Boswyl et A. Wini-

ÉTUDE DE NOTAIRE

Jules RÆMY, *notaire cantonné dans le dis*
de la Sarine, a ouvert son Etude, **Maison de Ville, à Fribourg.**

On cherche à louer

pour le 25 juillet

2 ou 3 chambres attenantes pouvant servir de *bureaux.*

Le 1er étage d'un immeuble bien situé pourrait aussi convenir. S'adr
sous H. 120 F. à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.*

MISE AU CONCOURS

La peinture des poutrelles et sommiers en fer laminé
l'Hôtel des Postes à Fribourg est mise au concours. Les avant-m
et formulaires de soumission sont déposés auprès de la Dire
soussignée (Palais fédéral, pavillon ouest, bureau N° 127), où le
téressés peuvent en prendre connaissance.

Les offres doivent être adressées à l'administration soussignée
enveloppe fermée et affranchie portant la suscription : « offre pou
vaux, Hôtel des Postes, Fribourg », d'ici au 5 *février prochain inc*
vement.

Berne, le 28 janvier 1898.

La Direction des travaux public
de la Confédération.

LA BALOISE

Compagnie d'assurances sur la VIE

CARANTIES :

Capital social	Fr. 10.000.000.—	Fr. 43.358.772.
dont 4 millions versés		
Réserves	» 33.358.772.—	
Assurances réglées depuis la fondation		» 47.408.531.

Rentes viagères immédiates sur une et sur deux têtes.
Rentes différées avec remboursement de 95 % des versements effect
en cas de décès du rentier avant l'âge fixé dans la police.

TARIFS AVANTAGEUX

dans tous les genres d'assurances. Conditions les plus libérales.

S'ADRESSER A

M. **Léon Daler,** banquier à Fribourg, et à MM. les agents de la Bâloise dans le canton.

ÉMIGRATION

Le soussigné a l'honneur d'informer le public que le Haut C
fédéral vient de confirmer sa nomination comme sous-agent de l'a

Zwilchenbart

Société Anonyme Suisse pour l'Emigration, à Bâle.

Pour tous renseignements et contrats de passage aux meill
conditions pour l'Amérique, l'Algérie, l'Australie et tous les
transatlantiques, s'adresser à

Albert PAULY

4, rue du Midi (rez-de-chaussée), LAUSANNE.

CIGARES

200 Rio-Grande, fr. 2»45 200 Flora-Brésil, fr. 3.10.—200 Rose des Alpes, extra-fins, fr. 3.45. — 125 véritables Brisagos, fr. 3.10. — 100 Régalos de 5 c., fr. 2.35. — 100 Maduros de 7 c., fr. 2 95.—100 Palma Havana fins, fr. 3»55. — 100 Sumatra, de 10 c., fr. 4.60.— 100 Sedlefs Manilla de 12 c., fr. 5»26. — A chaque envoi une jolie prime gratis.

50 **J. Winiger, Boswyl** (Arg.)

PAPIER WLINSI

REMÈDE SOUVERAIN

pour la guérison rapide des irritations de poitrine, des rhumes, maux de gorge, rhumatismes, douleurs. Exiger le nom **Wlinsi, Paris, 31**, rue de Seine. 45

Tabac à fumer

10 kil. américs., coupé. fin 4.10 et 4.90. — 10 kil. qualité fine, 6.80 et 7.60. 10 kil., qualité extrafine 8.90 et 10.60. — 100 paquets tabac à cigaret., 4.60. Pipe à tabac de valeur, gratis. 52

Spécialités renommées J.KLAU
Fabriques LE LOCLE (SUISSE) MORTEAU (Fra
CACAO SOLUBLE J.KLAU
CHOCOLAT Extra fondant J.KLAU
Caramel mou à la Crême J.KLAU
Caramels fourrés et acidulés J.KLAU
Gaufrettes aux fruits J.KLAU
Pâte Pectorale fortifiante J.KLAU



Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/6788?context=pdf

LE CONFÉDÉRÉ

DE FRIBOURG

JOURNAL DÉMOCRATIQUE SUISSE

Paraissant le Mercredi et le Dimanche.

RÉCLAMES : . . 50 »

HAASENSTEIN & VOGLER

Place de l'Hôtel-de-Ville, 144

FRIBOURG.

Maisons

dans les principales villes

de la Suisse et de l'étranger

abonnés
ueil à la
eur sera

1898.

ttel étant
ait laissé
fus pour-
tte mort,
t fait des
moin gê-
e le com-
l'un ané-
entendu
Dreyfus.
a adopté,
l'unani-
cheicher,
er immé-
et expri-
des lan-
eulement
ibre. Le
ips deux
dant que
e langue
établisse-
gulier, de
a réalisa-

Correspon-
diz-Kiosk
u prince
e gouver-
le succès.
mination
s ce sens
e n'a pas
continue
didature.

irg.

irgeois ne
chemins
à là rien
ne assez
fura-Sim-

RÉ

CURÉ

tit animal
ouette qui
ion et des
ends parler
st aujour-

is envie de
a retrouvé
me réser-
er, et que
éateur.
Blanche se
qu'ils se
d'un fétu,
I. de Con-
et auquel
irde, cette
le manger
vous me
nsi tourné
je pourrai
ce que je
ur radieux,

plon pour s'efforcer de la garder et pour conserver, au moins sur le réseau fribourgeois, leur influence ; cela fait si bien au ciel de la politique scientifique de M. Théraulaz de nommer des chefs de gare et des hommes d'équipe.

Le pays le plus centralisé de l'Europe et du monde, ce canton de Fribourg qui compte plus de 2,400 fonctionnaires nommés par le Gouvernement (1 électeur sur 10), crie à la centralisation fédérale et la dénonce comme un malheur public, alors qu'il s'agit précisément de rendre leur indépendance à quelques milliers de cheminaux. Nous mettons la *Liberté* au défi de nous citer de la part de l'administration fédérale un cas de pression politique ou de violence électorale ; nous la mettons au défi de nous citer dans toute la Suisse un employé révogué par le Conseil fédéral à cause de ses idées politiques.

Tandis qu'on sait comment chez nous le régime tèpelet, que dirige M. Python, a promené le balai de Chiètres à Montbovon. Tout fonctionnaire qui ne courbe pas l'échine, tout instituteur qui a une velléité d'indépendance, est impitoyablement révoqué. Le vent est au favoritisme, on nomme des notaires contre la loi, des contrôleurs qui sont la risée de la population ; dans le Lac il faut des serviteurs et les hommes du pays sont soumis au régime des vaudois avant le 24 janvier 1798 ; dans la Gruyère tout ploie devant les appétits de quelques sectaires.

Et ce sont les magistrats qui ont inauguré dans le pays de Fribourg ce gouvernement « excellent » qui parle d'autoritarisme de la part du Conseil fédéral et qui combat le Rachat des chemins de fer parce qu'il ne faut pas que la Confédération dispose des des emplois qui sont aujourd'hui entre les mains des Compagnies.

La loi fédérale du 15 octobre 1897 ne prescrit-elle pas que presque tous les employés, notamment ceux de la traction, du service des trains, du service d'expédition, des magasins et des ateliers, seront nommés par les Directions d'arrondissement ? Il n'y aura de changé que ces directions d'arrondissements qui seront nommées par le Conseil fédéral au lieu de l'être par les délégués des cantons et de la finance de Genève, de Francfort ou de Berlin.

Or, nous savons assez par l'expérience que les Directions des Postes, des Télégraphes, des Théléphones, des Douanes et des Régies fédérales, ne font pas de politique et qu'elles occupent des employés de toutes les opinions politiques sans jamais les entraver en quoi que ce soit dans leurs idées, ne leur demandant que de remplir leur devoir. N'en sera-t-il pas de même dans les Chemins de fer et peut-on dire, dans le canton de Fribourg en particulier, qu'il en est de même au sein des administrations cantonales ?

Aussi pensons-nous que tout électeur indépendant et digne de ce nom y regardera à deux fois avant de laisser, pour un avenir dont la durée inconnue sera longue d'au moins une génération, les 25,000 cheminaux à la disposition des influences cantonales au sein des Conseils particuliers des Compagnies.

Examinons maintenant un autre point de vue et constatons une fois de plus que nos ultramontains ont deux poids et deux mesures, suivant qu'il s'agit de la Confédération et des cantons.

Pour la Confédération il ne faut pas d'*étatisme*, il ne lui faut pas de Banque d'Etat, pas de nationalisation des chemins de fer, pas de monopole. Mais s'agit-il de Fribourg, alors l'étatisme seul peut faire le bonheur du peuple ; ici il faut la Banque d'Etat, les Eaux cantonales, les librairies cantonales, jusqu'au magasin cantonal des fromages.

Vérité au pays de la Sarine, mensonge au-delà de la Singine, telle est la logique scientifique de nos gouvernementaux fribourgeois. Ce qui est bon, ce qui est parfait à Fribourg, devient mauvais, dangereux, exécrable, à Berne ! Tant il est indiscutable que les principes ne sont rien pour les hommes dirigeants du canton de Fribourg et qu'ils ne cherchent qu'une chose — l'*intérêt politique de leur parti*.

N'est-il pas singulier de voir le parti gouvernemental fribourgeois ne jurer que par M. Numaz Droz qu'il ne pouvait assez invectiver lors de la campagne du Beutezug ?

Quand à nous, qui respectons l'opinion de M. Droz, mais qui ne pouvons l'adopter aujourd'hui, il nous sera permis d'avoir autant de confiance dans les les données financières et techniques d'hommes comme MM. Zemp ou Welti, Cramer-Frei ou Weissenbach.

Nous nous réjouissons de voir dans cette campagne du Rachat les démocrates vaudois, les radicaux genevois et neuchâtelois, sauf de rares exceptions, se réunir à nos Confédérés de la Suisse allemande, sans pour autant sacrifier leurs idées fédéralistes et trahir les intérêts de leurs cantons. C'est qu'à la différence des gouvernementaux fribourgeois ils envisagent avant tout le bien et la prospérité de la Patrie suisse.

Autrefois on disait de nos hommes d'Etat : Américains à Berne et Jésuites à Fribourg. Aujourd'hui ils ont changé leur étiquette et ils se proclament ; Etatistes à Fribourg, particularistes à Berne et Jésuites partout.

Qui donc les prendrait ausérieux ?

La question Dreyfus
au point de vue international et humanitaire.

La *Liberté* (je ne parle pas ici d'un personnage allégorique que tous les suisses vénèrent, mais du vil pamphlet qui s'imprime sous ce nom à Fribourg) critique l'attitude des médecins vaudois et de la grande majorité de la presse suisse, qui, s'occupant de l'affaire Dreyfus, se mêlent, dit-elle, d'une chose qui ne les regarde point. Il nous serait facile de retourner l'argument. Nous pourrions nous demander, par exemple, de quel droit certains rédacteurs étrangers à notre pays, à ses traditions et à ses mœurs interviennent dans nos affaires cantonales ou fédérales et se permettent d'injurier la Ville qui les hébergent et où ils ont trouvé asile..... Mais laissons le terrain des basses personnalités et considérons les choses de plus haut....

A nos yeux, il est évident que la question Dreyfus est entrée dans une phase internationale, je dirai presque humanitaire. A Berne comme à Berlin, à Rome comme à Vienne, en Norvège comme en Suisse, on s'en occupe. On commente partout les incidents auxquels ce procès a donné lieu et les flagrantes iniquités qui imprimeront une éternelle flétrissure à la France. Depuis l'Empe-

---

— non il pleuvait à torrents, mais n'importe ! — un jour, dis-je, M. de Kerveloch est arrivé ici, conduit par un ami de mon oncle. Et en le voyant entrer, j'ai deviné qu'il avait une idée de derrière la tête, deviné aussi qu'il plairait à Blanche, car il a toutes les qualités qu'elle rêvait dans son mari. M. de Kerveloch l'a regardée en homme qui sait apprécier la beauté, et, quelques jours après, il sollicitait l'honneur de l'épouser, comme disent mon oncle et l'étiquette.

« Junon est sortie de sa nonchalance habituelle pour déclarer avec chaleur que jamais beau chevalier ne lui avait autant plu et qu'elle refusait décidément M. de Conprat.

« Voilà, mon cher curé ! C'est clair, simple, limpide, et depuis ce temps, je rêve aux étoiles comme par le passé ; je mets la bride sur le cou de mon imagination, je la laisse trotter, trotter jusqu'à ce qu'elle ne puisse plus courir, et je danse dans ma chambre quand je suis toute seule. Ah ! mon cher curé, je ne sais pourquoi je vous aime aujourd'hui dix fois plus qu'à l'ordinaire. Votre excellente figure me paraît plus riante que jamais, votre affection plus touchante, plus aimable, vos beaux cheveux blancs plus charmants.

« Ce matin, j'ai regardé les bois sans feuilles, qui me paraissaient frais et verts, le ciel gris, qui me semblait tout bleu, et, soudainement, je me suis réconciliée avec l'imaginaton. Je me repentirai toute ma vie de l'avoir traitée si vilainement l'autre jour. C'est une fée, mon cher curé, une fée remplie de charmes, de puissance, de poésie, qui, en touchant les choses les plus laides de la baguette magique, les pare de sa propre beauté.

« Que le petit animal est donc changeant ! Je n'en reviens pas. A quoi tiennent l'espérance, la joie ? A quoi sert de se désoler, quand les choses s'arrangent si bien sans qu'on s'en mêle ? Mais pourquoi suis-je si gaie quand rien n'est encore décidé pour mon avenir, et quand je réfichis qu'il n'est pas possible d'aimer deux fois dans le cours de son existence ? Quel chaos, mon curé ! Il n'y a que des mystères en ce monde, et l'âme est un abîme insondable. Je crois que quelqu'un, je ne sais où, a déjà émis cette pensée, peut-être même l'ai-je lue pas plus tard qu'hier, mais j'étais bien capable d'en dire autant.

« Cependant, quand mon agitation s'apaise, mes idées joyeuses sont saisies d'une panique irrésistible ; elles se sauvent, s'envolent, disparaissent, sans que souvent je puisse les rattraper. Car enfin il l'aime, Monsieur le curé, il l'aime ! Le vilain mot, appliqué comme je l'applique en ce moment !

« Vous m'avez dit qu'il n'était pas rare d'être amoureux deux fois dans sa vie, mon curé ; mais en êtes-vous sûr ? Etes-vous bien convaincu ? L'amour attire l'amour, dit-on : s'il savait mon secret, peut-être m'aimerait-il ? Vous qui êtes un homme de sens, Monsieur le curé, ne trouvez-vous pas que les convenances sont idiotes ? Il suffirait probablement d'un aveu de ma part pour faire le bonheur de toute ma vie, et voilà que les lois, inventées par quelque esprit sans jugement, m'empêchent de suivre mon penchant, de révéler mes pensées secrètes, d'apprendre mon amour à celui que j'aime ! A vrai dire, je ne sais quoi, au fond du cœur, m'obligerait également à garder le silence et.... quand je vous disais que l'âme est un abîme insondable ! Mon cher curé, je vois une procession d'idées noires qui s'avancent vers moi. Mon Dieu, que l'homme est mal équilibré !

« Sans doute, les circonstances modifient les idées. Mon oncle va jusqu'à prétendre que les imbéciles seuls ne changent jamais d'avis ; mais en est-il du cœur comme de la tête.

« Eclairez-moi, mon vieux curé. »

Quand un projet était décidé, M. de Pavol n'aimait point tergiverser pour l'exécuter. Partant de ce principe, il décida que le mariage de Blanche aurait lieu le 15 janvier.

La déception avait été rude pour lui ; mais il eut d'autant moins l'idée de contrarier sa fille qu'il connaissait mon amour, qu'il était franc, loyal, sensé et incapable de s'entêter dans un rêve, lorsque le bonheur de sa nièce était en jeu.

Quant à Paul, il supporta son malheur avec un grand courage. Ainsi que la petite créature qui l'aimait si tendrement sans qu'il s'en doutât, il n'éprouvait pas la moindre velléité de passion farouche. Je certifie qu'il n'eut jamais l'idée d'empoisonner son rival ou de lui couper galamment la gorge dans quelque coin de bois solitaire et poétique.

Lorsqu'il sut ses espérances anéanties, il vint nous voir avec le commandant. Il tendit la main à Blanche en lui disant d'un ton franc et naturel :

« Ma cousine, je ne désire que votre bonheur, et j'espère que nous resterons bons amis. »

Mais cette façon d'agir en héros de comédie ne l'empêchait pas d'avoir beaucoup de chagrin. Ses visites au Pavol devinrent très rares ; quand je le voyais, je le trouvais changé moralement et physiquement.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/6788?context=pdf

reur Guillaume II qui donne sa parole de souverain couronné que jamais Dreyfus n'a entretenu la moindre correspondance avec le gouvernement allemand, jusqu'au grand poète Bjœrnstjern-Bjœrnson personne n'est indifférent à la grave question qui passionne en ce moment la plupart des esprits français.

Si le captif de l'îlot du Diable nous intéresse, ce n'est point parce qu'il est juif, mais parce qu'il est homme. Nous ne voulons pas même nous prononcer sur son innocence ou sa culpabilité, mais nous protestons contre une sentence rendue à huis-clos, après que toutes les lois de la justice et de l'humanité ont été violées vis-à-vis de l'accusé.

Nous ne nourrissons certes aucune pensée hostile à la France. Bien loin de la détester, nous l'aimons cette belle nation ; nous l'estimons surtout pour son esprit progressif et pour son caractère chevaleresque. Depuis les Croisades, qui furent, si l'on veut, de sublimes folies enfantées par le double enthousiasme de la religion et de l'humanité, la France a toujours tendu la main aux faibles et aux opprimés ; elle a été la grande redresseuse des torts, la sentinelle armée du droit. Paris passait jadis pour la Cité-Lumière.

Durant les années 1777 à 1781 l'épée française de La Fayette s'était associée à celle de Washington pour la guerre d'indépendance : c'est la France qui a enfanté la grande république américaine.

Les 14 et 15 juillet 1789 le peuple parisien dans un mouvement de vertueuse indignation avait démoli la Bastille et supprimé du même coup les lettres de cachet et la torture.

Au premier août de la même année, on décréta les Droits de l'homme et, comme corollaire de l'Egalité qui venait d'être proclamée, on supprima dans la nuit du 5 août, avec le consentement des intéressés, toutes les servitudes et redevances féodales. L'abolition des titres de noblesse suivit bientôt après : abdiquant toutes leurs prérogatives et leurs armoiries, les descendants des plus illustres familles de France se firent gloire de ne porter désormais que des noms plébéiens.

Dans la mémorable séance du 13 mai 1791 l'assemblée nationale décréta l'émancipation des nègres et des hommes de couleur, et, comme certains députés de la droite exprimaient la crainte qu'il n'en résultât quelques préjudices matériels pour les colons, ce fut alors que Dupont de Nemours et Robespierre, exprimant la même pensée, s'écrièrent : Périssent les colonies plutôt qu'un principe !

Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! Ce mot seul peint le génie de la France, sa soif de l'idéal et de l'absolu, son dédain pour les vils intérêts de la terre. Au rebours de certaines autres nations qui entreprennent des guerres dans un but essentiellement mercantile, la France est presque la seule qui se batte pour une idée et qui a toujours cherché à propager dans le monde entier les grands principes de la civilisation et de la liberté...

Mais en regard des glorieuses traditions de la France qu'il est triste de considérer le spectacle que ce même pays nous offre en ce moment. Hélas ! que sont devenus le désintéressement, le stoïcisme et les mâles vertus qui caractérisaient autrefois les républicains ! La recherche des plaisirs sensuels, le culte du veau d'or et les trafics les plus éhontés sont à l'ordre du jour. La fièvre des spéculations sévit avec plus de fureur qu'à l'époque où l'écossais Law (1716) inaugurait, avec 6 millions, sa fameuse *banque générale*. La France fin de siècle a trouvé moyen de faire revivre, avec les mœurs de la Régence, tous les abus de l'ancien régime.

Mais ce qui met le comble à toutes les abominations et ce qui excite au plus haut degré l'indignation de l'Europe, c'est l'odieux arbitraire qui a amené l'arrestation et la condamnation du capitaine Dreyfus. Ce procès, mémorable entre tous, figurera dans la longue liste des erreurs judiciaires et peut être mis en parallèle avec celui de Jean Calas, dont nous allons retracer brièvement les principaux traits.

Jean Calas était un honorable négociant de Toulouse, protestant et père d'une nombreuse famille. Son fils aîné Marie-Antoine, n'ayant aucun goût pour le commerce, aurait voulu se faire avocat. Mais les règlements de cette époque ne permettaient pas aux gens de la religion prétendue réformée d'exercer un emploi public dans le royaume de France. D'un caractère altier et atrabilaire il se livra avec fureur à toute sorte de divertissements, particulièrement aux jeux de paume et de billard, puis il tomba dans le découragement. Les lectures qu'il faisait et certains passages de Sénèque, de Schakspeare, etc., achevèrent de lui inspirer le dégoût de la vie, à tel point qu'il termina volontairement ces jours par la pendaison. Tandis que la famille éplorée allait requérir les médecins et les magistrats, pour faire constater ce triste accident, quelqu'un dans la foule se mit à dire : « Marc-Antoine » est un martyr ; son père l'a étranglé parce qu'il » s'allait faire catholique. » Cette rumeur indécise d'abord prit peu à peu de la consistance et arriva aux oreilles du capitoul David. Ce magistrat s'en empara avec avidité et crut faire preuve de zèle en instruisant contre Jean Calas et sa famile la procédure la plus inique et la plus illégale qui se fût jamais vue. Avant de frapper le père, on commença par l'apothéose du fils. Bien que Marc-Aurèle n'eut jamais manifesté l'intention d'abjurer le protestantisme, il fut par orde des capitouls pompeusement enterré dans l'église catholique. Cette cérémonie donna lieu aux manifestations les plus délirantes et l'on parla de miracles qui se seraient opérés sur le tombeau du prétendu martyr. Pendant ce temps, le père, la mère, les frères de Calas, leur servante (quoique celle-ci fut catholique) et un de leurs amis étaient tenus dans un étroit cachot et soumis aux interrogatoires les plus odieux. Un monitoire fut lu dans toutes les églises pour obliger les fidèles à déposer en justice tout ce qu'ils pouvaient savoir sur le compte de la famille Calas.

Comme aujourd'hui dans l'affaire de Dreyfus, les accusateurs étaient seuls admis ; les témoins à décharge étaient systématiquement écartés ou plutôt on les considérait comme complice et l'on instrumentait contre eux. Cette lugubre affaire se termina le 9 mars 1762 par la condamnation de Jean Colas, qui, protestant toujours de son innocence, expira sur la roue et arracha des larmes à la foule inconsciente des spectateurs.

Tandis que le fanatisme triomphait et que les cuistres se flattaient d'avoir sauvé la religion en France, un homme de bien, un jurisconsulte éminent repassait dans son esprit toutes les péripéties du procès dont Jean Calas avaient été la victime. Ce jurisconsulte se nommait Loiseau de Mauléon. Sans affecter le moindre respect pour la chose soi-disant jugée, il adressa au Roi lui-même, comme au chef de la nation, un plaidoyer célèbre qui est considéré comme un des chefs-d'œuvre de l'éloquence judiciaire. Aussi remporta-t-il un plein succès. La mémoire de Jean Calas fut vengée et sa famille fut réintégrée dans tous ses droits.

En relisant les faits précipités, il nous semble assister — sauf quelques modifications de détails — au procès Esterhazy-Dreyfus.

Nous voyons une cause instruite avec la plus impardonnable légèreté, des débats menés avec une partialité révoltante et l'esprit sectaire qui plane par dessus de tout. On couvrait jadis du manteau de la religion les plus noires injustices, et l'antisémitiste s'abrite aujourd'hui sous le prétexte spécieux de la raison d'Etat.....

Nous ne saurions certe être accusé de sympathies pour M. Emile Zola. Cet écrivain a gravement offensé la morale publique par des romans plus que scabreux. Il a peint avec un pinceau trop réaliste les mœurs d'une société décadente. Au fond il avait peut-être quelques intentions honnêtes. Il voulait — et c'est l'excuse ordinaire des pornographes — inspirer l'horreur du vice par le tableau hideux qu'il en traçait. En cela il se trompait, car la fin ne justifie par les moyens, et il n'est jamais permis de combattre les scandales par un scandale encore plus grand. C'est quand *Nana* a paru qu'il aurait fallu conspuer Zola et non dans les circonstances actuelles. Ses Lettres au président de la République sont des chefs-d'œuvres, dignes assurément du prix Monthyon.

M. Zola va passer, dit-on, prochainement en cour d'assises. Il pourra y apparaître la tête haute, aussi fier que Socrate devant l'aréopage d'Athènes. Quel que soit le verdict du jury parisien, l'opinion publique, ne voit dans les poursuites dirigées contre Zola qu'une machination de l'anti-sémitisme. Or, anti-sémites ou non, nous réclamons tous la lumière et la justice, par conséquent la publication de toutes les pièces, l'abolition du huis-clos et la révision complète du procès Dreyfus. Ch. Rarey

CONFÉDÉRATION SUISSE

Le discours de M. Ruffy. — Il faut relever quelques passages du beau discours que M. Ruffy, président de la Confédération, a prononcé aux fêtes de l'indépendance à Lausanne :

Aujourd'hui le ciel nous sourit. Notre cher canton de Vaud est un des grands fils et des fils bien-aimés de la mère patrie aux bienfaits de laquelle il a sa toute large part. Lausanne, l'ancienne sujette de Berne, est aujourd'hui la seconde capitale de la Confédération; jadis nous allions plaider en appel sur les bords de l'Aar; c'est sur les bords de notre bleu Léman que siège maintenant la dernière instance pour toute la Confédération et c'est aujourd'hui un enfant du canton de Vaud qui préside à cette suprême magistrature.

Mais ne nous enorgueillissons point de cette situation privilégiée; voyons plutôt si nous l'avons méritée et cherchons à nous en rendre toujours plus dignes.

Sans doute, dès leur émancipation, les Vaudois payèrent largement leur tribut à la patrie commune. Au Gothard sous Lecourbe, à Zurich sous Masséna, les jeunes guerriers lémaniques firent l'admiration des vieilles troupes de l'armée française.

Pendant la période troublée et parfois terrible de la République helvétique, dont on dit tant de mal, non sans quelque raison, mais qui eut au moins ceci de très bon qu'elle affirma pour la première fois la Suisse comme un Etat et non plus comme une association plus au moins relâchée d'oligarchies urbaines et de démocraties rurales, pendant cette période les hommes d'Etat vaudois eurent à supporter les plus lourds fardeaux et les plus graves responsabilités. Leur sagesse et leur prudence facilitèrent plus tard la détente qui intervient en 1803 et leurs efforts auprès de puissants amis évitent une réaction trop terrible en 1815.

Puis de mauvais jours paraissent de nouveau : c'est 1838 où l'honneur national est en jeu; les Vaudois retrouvent leur courage et leur fierté et vont partir pour la frontière; c'est 1847 qui menace notre patrie dans son existence même. Là pas d'hésitation, le canton de Vaud marchera contre ceux qui se groupant à part vont introduire un dissolvant funeste dans notre organisme suisse.

Enfin 1848 et 1874 il prend sa large part dans la construction et le développement de notre édifice fédéral qu'il défend encore par un vote superbe en 1894 contre les atteintes qu'on voudrait porter à sa base économique.

Souvenons-nous donc de ces exemples; sachons poursuivre ce beau rôle. Soyons toujours prêts à offrir notre travail, notre savoir et notre ardeur pour la prospérité de la patrie, notre amour pour son bonheur et tout, jusqu'a la vie de notre dernier enfant, pour la liberté et son indépendance.

C'est ainsi que notre cher canton de Vaud continuera à tenir sa belle place dans cette famille helvétique chérie.

Puissent nos deux patries, le canton de Vaud et la Confédération suisse, vivre, grandir et prospérer éternellement l'une par l'autre et l'une pour l'autre.

A la Confédération suisse et au canton de Vaud, qu'ils vivent!

Etat ou Compagnie? — Le *Novoié Vrémia* du 17 janvier consacre aux compagnies des chemins de fer français un article qu'il résume comme suit :

«...Ce que coûte au pays rien que l'exploitation parfaitement légale des grandes compagnies de chemins de fer, on peut le voir par le calcul suivant, fait il y a quelques années par un économiste français. Si l'on compare le tarif des chemins de fer de l'Etat en Allemagne avec celui des Com-

paie, à titre gratuit, aux grand
contribution égale à celle qu'e
de la catastrophe de 1870! T
vorante de la ploutocratie fra
cipal rempart constitue le ré
fer, avec lequel sont si étroiten
et le commerce....»

Et c'est ce régime d'explo
pagnies, qui, toutes proportio
onéreux pour la Suisse que p
l'on prétend conserver chez n
térêt général. (

BERNE. — Après quatre
Cour d'assises du Mittelland
l'ex-directeur de l'asile de jeune
à cinq ans de prison, aux frais
aux parents des enfants victime

SAINT-GALL. — La
mins de fer de l'Union Suisse
du Tribunal fédéral contre le p
établi par le Conseil fédéral p
seau de l'Union Suisse. D'ap
compagnie, la valeur du réseau
lions, respectivement 103 milli

— On réclame dans ce ca
repos pour les agents de police
de leur en accorder de dix à v
comité du parti ouvrier s'est en
et en fera l'objet d'une motion
tion au Grand Conseil dans l
de ce corps.

GENÈVE. — On annon
samedi un numéro du *Réveil*
un groupe de jeunes radicau
Moriaud comme éditeur respon

CANTON DE FR

Encore une

On télégraphiait de Lausann
Le 19 mars 1897, le Conse
de Fribourg avait décidé de ra
impôts de la ville de Fribourg
avait acquis à la suite de la fa
des Eaux et Forêts, et il avait
de l'Université les recettes
mesure.

Sur le recours du conseil
bourg, le Tribunal fédéral a an
comme contraire au texte mêm
principe reconnu par la Consti
des citoyens.

Il a déclaré l'Etat de Frib
l'impôt communal sur les prop

C'est une nouvelle giffle ap
de la Direction des Finances
bourg. Il est bon qu'il y ait de
ou à Berne pour rappeler le
Fribourg à l'ordre et au respec

Après Belfaux, Romont, pu
cantonale, l'impôt des Eaux et
serons à dix nous ferons une c

La *Liberté* d'hier prend à p
et Dinichert au sujet des disc
noncés à la réunion de délégué
de dimanche dernier.

Il nous sera facile de répond
montain ; ce sera pour mercred

On lit dans le *Genevois* :

Une réponse s. v. p. —
bourg n'a encore ni rétracté ni
tar absurde et injurieux pour
d'un prétendu conciliabule de
réuni à Bâle sous la présidence
Nous la sommons de faire l'un

Tramway. — La Police
vère à l'égard des charretiers
camions dans les rues où pas
matin, trois chars couverts de
instant interrompu la circulati
Lausanne. Pourquoi le gendarm
pas obligé les charretiers à prend

Le soir, le tramway devrait
jusqu'à 7 heures, qui est le
dans presque toutes les familles
pourrait, nous semble-t-il, l'
Forêts malgré l'époque de sé
traversons.

Commers allemand. —
partie des professeurs allemand
Fribourg ont fêté mercredi soir

Alors je pleurais de nouveau en cachette, tout en me mettant en rage contre lui. Il eût été si logique de m'aimer ! si rationnel de voir que nos deux natures se ressemblaient énormément et que je l'aimais à la folie !

Vraiment, si les hommes étaient toujours logiques, le monde n'en irait pas plus mal, et le moral des gens non plus.

XVIII

Le 15 janvier, il faisait un temps superbe et un froid très vif. La campagne, couverte de givre, avait un aspect féérique. Junon, extrêmement pâle, était si belle dans ses vêtements blancs que je ne me laissais pas de la regarder. Je la comparais à cette nature froide et splendide qui, parée d'une blancheur éclatante, semblait s'être mise à l'unisson de sa beauté.

Après le déjeuner, elle monta chez elle pour changer de costume. Elle redescendit très émue ; nous nous embrassâmes tous d'une façon pathétique, et en route pour l'Italie !

« Le beau moment, le beau moment ! » disais-je en moi-même.

Mes émotions multiples m'avaient fatignée et j'a-

resque. A quelques pas de la cascade, un arbre était tombé, le pied d'un côté de la rivière, la tête sur l'autre berge. Il avait été oublié dans cette position, et lorsque, au printemps suivant, mon oncle voulut le faire enlever, il s'aperçut que la sève se manifestait par des rameaux vigoureux qui poussaient sur toute la longeur du tronc. Il fit jeter un autre arbre à côté du premier, relier les branches entre elles, planter des lianes que l'on fit courir sur les deux souches, et, le temps aidant, rameaux et lianes devinrent assez épais pour que mon oncle eût un pont rustique et original que l'on pouvait traverser avec le seul danger de s'empêtrer dans les branches et de tomber dans l'eau.

C'était cet endroit solitaire et assez éloigné du château que j'avais choisi pour théâtre de mes méditations. Je m'arrêtai près du pont chargé de givre, afin de réfléchir à l'avenir et d'admirer les énormes glaçons qui pendaient à la cascade, que la gelée avait arrêtée dans sa course.

Je ne sais depuis combien de temps je réfléchissais ainsi, sans me soucier du froid qui me piquait le visage, lorsque je vis s'avancer vers moi l'objet de ma tendresse, comme dirait Mme Cottin.

Cet objet paraissait mélancolique et de fort méchante humeur. Avec une canne que, dans un moment

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/6788?context=pdf

eignements relativement
blatt, auquel nous avons
dernier numéro et nous
uête a été régulièrement
actuellement devant la

onférence donnée ven-
es, professeur de géo-
ous les auspices de la
ufelles, en faveur de
niques, a eu un grand
sa science, autant que
é son auditoire et nous
d'entendre encore cet
ique conférencier.
que le public assiste
s qui toutes sont très
tives et données par des

Voici quelques détails
concerne plus spéciale-
:

TERIE
irants officiers
ovembre, à Colombier.
recrues
21 mai. Recrues du 5
er.
16 juillet. Recrues du
ombier.
au 17 septembre. Re-
otembre, à Colombier.
pour retardataires
ncore non instruits avec
tembre au 7 octobre, à

es non encore instruits
20 septembre au 29

r sous-officiers
s, à Colombier.
WALLENSTADT
major, du 27 juin au
taires de l'élite appar-
rmée, du 21 juin au 7

nent nommés :
ficiers de langue fran-

du premier corps d'ar-

iciers de langue fran-
ût.
premier corps d'armée

ERIE
irants-officiers
bre. à Berne.
recrues
es cantons de Genève,
Fribourg (recrues de
Jura) et Tessin, du 8

s cantons de Fribourg
de) et Berne (recrues
2 juillet au 22 sep-

ERIE
rants officiers
illerie de campagne et
illerie de campagne et
d'armée, du 29 août

ous-officiers
npagne et de position
février au 12 mars. à

npagne et de position
juillet au 21 août, à

recrues
mier corps d'armée,
Nos 10 et 11 (Neu-
juillet au 26 août, à

ont introduits dans la
d, à Miséricorde, et y
ngts bouteilles de vin,
me champagne.
!
des voleurs.

la Gruyère. — Cet
prospérité. Avec un
a une réserve sta-

cet établissement a produit un bénéfice à repartir de fr. 59 328,44. Le comité de direction propose de répartir ce bénéfice comme suit :

A la réserve statutaire, fr. 6000
A » » éventuelle, » 3000
Aux administrateurs adjoints, tantièmes, francs 2521,45.

Aux actionnaires, dividende 6 % soit fr. 30 par action, fr. 30,000.

Amortissement au compte matériel et mobilier, fr. 500.

Report à compte nouveau, fr. 17 306,89.

Le conseil d'administration a ratifié ces propositions, qui seront soumises à l'assemblée des actionnaires le 31 janvier, à 2 h. du jour.

Fièvre aphteuse. — Un nouveau cas de fièvre aphteuse vient d'être constaté dans la Veveyse, à Bossonens, où une étable renferment 2 vaches 1 génisse et 1 chèvre est infectée. La cause de la contagion n'a pas encore pu être établie. Par mesure de police, les étables de la commune de Bossonens sont séquestrées et la circulation du bétail ainsi que des chiens est interdite.

Primes. — Les pompes qui ont reçu une prime pour être arrivées les premières sur les lieux d'incendie, dans le district de la Glâne, pendant l'année 1897 sont celles de : Montet (Glâne), Villarsiviriaux, Villaranon, Lieffrens, Les Glânes, La Neirigue deux, Le Saulgy, Grandsivaz, Torny-le-Grand et Mannens.

Conférence. — La société broyarde d'agriculture fera donner dimanche à l'école de Cugy, à 2 heures, une conférence sur la *formation d'un syndicat d'élevage dans la contrée*, par M. Berset, expert agronome.

Les agriculteurs des villages voisins sont priés d'y assister nombreux. *Le Comité*

Ecole secondaire des Jeunes Filles. — Nous aurons mercredi, 2 février, à 4 heures, la représentation annuelle de l'Ecole secondaire des Jeunes Filles, à la salle de la Grenette. Le programme annonce toute une série d'attractions sous le titre général de *Spectacle coupé*. — Bon succès !

Mardi 1er février à 8 heures du soir au local, conférence donnée par Mlle Aïda de Romain.

Tous les membres de la Société sont priés d'y assister.

Théâtre de Fribourg. — Dimanche 30 janvrier 1897. *L'Aventurière*. Comédie en 4 actes, d'Emile Augier. *L'Abbé Constantin*. Comédie en 3 actes, tirée du roman de L. Halévy.

Réunir deux chefs d'œuvre dans une même soirée, composer un spectacle de la valeur que nous annonçons ci-dessus, devait tenter une artiste telle que Mme Lina Munte, qui a compris par ce temps de tournées à outrance, il serait intéressant de donner au public l'occasion de passer une soirée qui réunirait le côté artistique à la partie gaie et honnête. Nous nous souvenons des belles soirées du *Chemineau*, *La Dame aux Camélias*, etc., et dans lesquelles Mme Lina Munte incarnait avec un si grand talent les héroïnes de ces chefs-d'œuvre, nous la verrons demain dans l'*Aventurière*, un de ses meilleurs rôles.

Mme Lina Munte a tenu à s'entourer d'artistes connus et aimés du public ; nous avons sous les yeux la composition de sa troupe, MM. Mont-Louis, Albouy, Dalbert, Mlle Bréal nous sont une garantie que cette soirée sera, sous tous les rapports, une des plus belle de la saison.

SEMAINE ANECDOTIQUE
(Lettre parisienne).

Scandales à la Chambre. — La boxe et la savate parlementaires. — Une erreur judiciaire joyeuse. — Martyr de sa consigne. — Le chêne de Waterloo. — Les cadeaux de la République française. — Yvette Guilbert à la Bibliothèque nationale. —

Si nous nous laissions aller à suivre de très près l'actualité, nous ne devrions parler cette semaine que des injures que les députés se débitent entre eux et des coups de poings qu'ils s'octroient démocratiquement. Mais nous serions forcément obligés de prendre parti pour les uns ou pour les autres, peut-être même, pour être juste, devrions-nous donner tort à tout le monde ; aussi laissons la politique, ses boxes et ses séances de chaussons pour parler nous aussi d'une erreur judiciaire qui nous est révélée par M. Jules Claretie à propos des manifestations de ces jours-ci.

Il paraît qu'à Nancy un brave homme a été arrêté « parce qu'il gueulait (*sic*) plus fort que les

Le sourd-muet de Nancy a été naturellement acquitté. Aquitté aussi le soldat qui, étant de garde, a tué d'un coup de fusil un caporal qui en faisant sa ronde refusait de donner le mot d'ordre.

Le défenseur, au cours de sa plaidoirie, a conté cette anecdote qui prouve que, sur les bords de la Néva, le respect de la consigne peut être poussé, par une sentinelle, jusqu'au mépris de sa propre vie : Un cosaque était de faction dans un corridor du palais impérial lorsque se déclara un incendie. Il ne broncha pas, bien que les flammes vinssent jusqu'à lui. Tout à coup passa un pope qui fuyait devant le feu.

— Petit père ! s'écria le cosaque, donne-moi ta bénédiction.

Le pope s'arrêta une seconde :

— Sauve-toi, malheureux ! s'écria-t-il.

— Ma consigne me le défend, répondit le cosaque ; donne moi ta bénédiction !

L'héroïque soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

* * *

Parmi d'autres légendes d'un genre différent il en est une qui disparaît ; c'est celle du chêne de Waterloo qui vient de mourir ; il s'agit du fameux chêne de Waterloo contre lequel le duc de Wellington se tint adossé durant la célèbre journée où sombra la fortune de Napoléon. Après la bataille, un anglais l'acheta 40 francs, le fit scier au pied, le fit transporter à Londres où il s'en servit pour fabriquer des tabatières et gagna plus de 200,000 francs en une seule année. Il faut ajouter qu'on prétend que, lorsque le vrai bois fut épuisé, l'anglais malin et ne voulant mécontenter personne y substitua les planches d'un chantier voisin, et on achetait les tabatières en bois de chêne de Waterloo tout de même. Il n'y a que la foi qui sauve.

Mais les racines avait poussé autour du tronc scié, et un autre arbre avait grandi ; c'est ce chêne-là qui vient de disparaître.

* * *

Les souverains eux offrent des tabatières, mais elles ne sont pas en chêne, fût-ce en chêne de Waterloo.

La République française offre elle aussi des cadeaux ; ainsi le ministère des affaires étrangères dispose tous les ans d'un crédit de 35,000 francs, affecté aux « présents diplomatiques ». Ces présents ne doivent pas être confondus avec ceux que le chef de l'Etat ou le gouvernement français puisent dans les manufactures de Sèvres ou des Gobelins pour les offrir à des souverains étrangers, comme cela s'est fait récemment pour l'empereur et l'impératrice de Russie. Il s'agit de présents plus modestes, dont la plupart consistent en décorations de la Légion d'honneur ou en médailles commémoratives.

Nous avons pu nous procurer précisément l'emploi détaillé du crédit pour l'année dernière. Sur 35,000 francs dépensés à titre de présents diplomatiques, 18,000 ont été affectés à des décorations de la Légion d'honneur, et près de 3,000 à des médailles.

Les palmes académiques ne figurent que pour 400 francs environ. Par contre, nous relevons 1,500 francs depensés en montres, 500 francs pour des lampes et 136 fr. 50 pour une « horloge ». Près de 1,200 francs ont été dépensés en *pièces mécaniques*, 1,700 francs en armes à feu, 400 en photographies.

On se demande quels ont pu être les destinataires de cette *horloge* ou de ces *pièces mécaniques*. Ce sont sans doute de petits roitelets nègres d'Afrique ou d'ailleurs, avec lesquels on a conclu des traités de protectorat pour l'extension de notre puissance coloniale.

* * *

Il y aurait là de jolis sujets de romances qui pourraient dispenser Yvette Guilbert d'aller fouiller les poussières de la Bibliothèque Nationale, y cherchant des vieilles chansons. L'autre jour, elle demande à un des conservateurs un vieux Recueil, et la petite conversation suivante s'engage :

— Mais, Madame, ce volume est dans l'Enfer.

— Fort bien ! l'Enfer ne me fait pas peur.

— Mais je ne puis vous y laisser pénétrer sans permission préalable...

Mme Yvette, qui n'est pas accoutumée à ce qu'on lui résiste, crut devoir montrer son impatience.

— Voyons, cher Monsieur, vous n'ignorez pas qui je suis, et que ce n'est pas une curiosité banale qui m'amène ici, mais le souci de mon art.

Le bibliothécaire résista :

— Adressez-vous à M. Delisle. Il sera ravi de faire votre connaissance.

Mme Yvette se transporta chez l'administrateur et lui exposa son cas. Et l'administrateur donna l'autorisation. Mme Yvette alla dans l'Enfer. C'est-à-dire qu'elle s'assit à la table où on communique

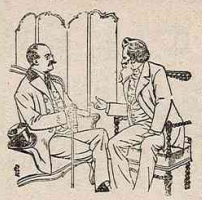
SURPRISE AGRÉABLE D'UN REPORTER
Photographié sans le savoir.

Nous lisons dans le *Journal de Genève*.

L'aventure qui m'arrive est au moins singulière. Je viens d'être photographié sans le savoir. Je ne puis qu'être flatté des conséquences qui en résulteront, car mon image sera désormais unie à celle d'un homme célèbre, un artiste. C'est pendant une conversation que je viens d'avoir avec lui que mon masque a été produit pour toujours.

J'étais envoyé par mon journal auprès du photographe bien connu, M. Pierre Petit, rue Cadet à Paris, pour lui demander des explications au sujet d'une lettre par lui écrite. Cette lettre contenait des révélations importantes, qu'il me faillait au plus tôt constater ce qui s'était passé.

Depuis quatre années, M. Pierre Petit, que j'ai toujours vu sur la brèche, sentait ses forces diminuer. Le zèle qu'il apportait à faire prospérer et à perfectionner son art, s'affaiblissait sensiblement, il se sentait malade. Une bronchite chronique profitait chaque année du retour de la mauvaise saison pour lui enlever force et courage. Des pesanteurs d'estomac, des étouffements provoqués certainement par l'ennui d'un mal qui le minait, venaient compliquer la situation. En outre, des douleurs artritiques avaient établi leurs siège dsns les articulations des genoux et le retenaient souvent éloigné de son cher laboratoire. Il épuisa tous les remèdes connus qui ne lui procurèrent qu'un soulagement momentané.



Un jour, M. Pierre Petit reçut une brochure qui attira son attention par son caractère artistique. Il la lut et il lui vint un soudain espoir de régénération. Cette brochure citait des exemples surprenants de guérisons obtenues par l'emploi des Pilules Pink pour personnes pâles du docteur Williams. Il n'hésita pas une minute et commença aussitôt l'essai de ce médicament si vanté. Quelques jours à peine écoulés, un soulagement extraordinaire survenait dans tout son organisme, la bronchite disparaissait peu à peu, les pesanteurs d'estomac n'existaient plus et les douleurs s'en allaient comme par enchantement. Après avoir pris quelques boîtes, M. Pierre Petit était complètement rétabli. Dans un élan spontané de reconnaissance, il écrivait ces quelques lignes à M. Gablin.



« Puisque vous publiez des lettres qui viennent vous remercier et vous féliciter sur les résultats obtenus par les Pilules Pink, je tiens à mon tour à venir vous affirmer que, souffrant tous les ans aux premiers froids, de bronchite, étouffements et conflements d'estomac, vos Pilules Pink m'ont débarrassé en peu de temps de souffrances si pénibles. Grâce à elles, j'espère encore pouvoir opérer moi-même pendant de longues années. Merci encore et toujours. »

PIERRE PETIT.

M. Pierre Petit m'a longuement expliqué sa maladie et comment il fut guéri, ce dont il reste émerveillé et ravi.

Et pendant ce temps, son fils surprenait l'expression de joie peinte sur le visage en photographiant et photographe et interviewer.

Ceux qui feront usage des Pilules Pink en obtiendront les meilleurs résultats. Elles sont efficaces pour l'anémie, la paralysie, ataxie locomotrice, rhumatisme, sciatique, névralgie, danse de Saint-Guy, maux de tête, névroses, scrofules, etc.; elles sont un régénérateur du sang et un tonique des nerfs. Elles redonnent de belles couleurs aux teints pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissement chez la femme et produisent sur les hommes une action efficace contre toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental et par les excès. En vente chez tous les pharmaciens, mais on peut se les procurer au dépôt pour la Suisse, MM. P. Doy et F. Cartier, droguistes, à Genève, à 3 fr. 50 la boîte ou 17 fr. 50 pour 6 boîtes, franco contre mandat-poste.

A l'Imprimerie Delaspre & Fils.

ENVELOPPES COMMERCIALES

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/6788?context=pdf